

RÉSEAU NATIONAL DE LUTTE ANTICORRUPTION (REN-LAC)

PRIX: 1000F CFA

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO



RAPPORT 2011

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RÉSEAU NATIONAL DE LUTTE ANTICORRUPTION



RAPPORT 2011

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES.....	VII
INTRODUCTION.....	1
I- METHODOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLION.....	5
1.1 Cadre et population d'étude.....	7
1.2 Méthode de l'étude.....	7
1.3 Caractéristiques de l'échantillon.....	11
II- RESULTATS.....	13
2.1 Perception de la corruption par les enquêtés.....	15
2.2 Etat de la lutte anticorruption.....	30
ANNEXES.....	59
Annexe I : Grille d'entretien sondage 2011.....	60
Annexe II: Extrait du projet de proposition de loi anticorruption.....	71
Annexe III : Mémoire adressé au Gouvernement.....	73

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASCE	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMA	Centre Médical avec Antenne chirurgicale,
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRAC	Comité Régional de Lutte Anti-Corruption
CRD	Comité de Règlement des Différends
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CSPS	Centre de Santé et de Promotion sociale
DG	Directeur Général
DREN	Directeur Régional de l'Education Nationale
DRH	Directeur des Ressources Humaines
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IP	Instituteur Principal
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité
MD	Ministère de la Défense
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MJGS	Ministère de la Justice, Garde de Sceaux
MS	Ministère de la Santé
NDI	National Democratic Institute
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
OSC	Organisation de la Société Civile
PLAC	Prix de la Lutte Anti-Corruption
PTF	Partenaire Technique et Financier
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SND	Service National du Développement
SOFITEX	Société Burkinabé des Fibres Textiles
SONABEL	Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbure
SONABHY	Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures
SONAPOST	Société Nationale des Postes
TI	Transparency International

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :	Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction.....	11
Tableau II:	Répartition des enquêtés selon la CSP.....	12
Tableau III:	Répartition des enquêtés acteurs ou témoins d'une rétribution illégale selon leur catégorie socioprofessionnelle.....	19
Tableau IV:	Répartition des enquêtés ayant identifié l'initiateur de la démarche de corruption selon la catégorie socioprofessionnelle.....	19
Tableau V:	Distribution des enquêtés en fonction de leur appréciation d'un acte de corruption active ou passive.....	23
Tableau VI:	Classement des administrations publiques visitées en 2011 selon le niveau 2 et 3 de corruption perçue par les enquêtés.....	24
Tableau VII:	Classement des entités d'administrations utilisées en 2011 selon le degré de corruption perçue par les enquêtés.....	25
Tableau VIII:	Classement des catégories d'agents de l'administration publique sollicités en 2011 selon le degré de corruption perçue par les enquêtés.....	26
Tableau IX:	Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption.....	27
Tableau X:	Répartition des enquêtés selon les mesures gouvernementales perçues pour réduire la corruption.....	28

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1:	Répartition de l'échantillon par ville d'enquête.....	8
Figure 2:	Distribution de la fréquence des pratiques de corruption selon les enquêtés.....	15
Figure 3:	Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution des pratiques corruptrices entre 2010 et 2011 au Burkina Faso.....	16
Figure 4:	Répartition par ville d'enquête selon la perception de l'évolution des pratiques de corruption de 2010 à 2011.....	17
Figure 5:	Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution annuelle des pratiques corruptrices.....	18
Figure 6:	Répartition des enquêtés ayant offert ou ayant été témoins de rétributions illégales.....	21
Figure 7:	Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la sollicitation de rétribution illégale par un agent public et l'acceptation de cette requête par un usager du service.....	22
Figure 8:	Répartition des enquêtés selon les sources d'information sur la corruption.....	28
Figure 9:	Répartition des 280 enquêtés selon leur connaissance des mesures gouvernementales contre la corruption.....	29



INTRODUCTION

Au cours de l'année 2011, le Burkina Faso a connu une crise sociopolitique née des manifestations scolaires et estudiantines et des mutineries militaires dans plusieurs localités du pays. La crise tire son origine des méthodes de gouvernance de la IV^{ème} République empreintes d'impunité, de vie chère, de chômage, de corruption, de népotisme et de clientélisme.

L'ampleur et la gravité des manifestations ont conduit à un changement de gouvernement, avec pour mission de restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés afin que s'accomplisse la promesse politique du Président du Faso, à savoir « bâtir un Burkina émergent ». Aussi, le nouveau gouvernement a-t-il pris, dès son installation, des mesures et des engagements dans le sens de créer les conditions de transparence dans la gestion des affaires publiques par une lutte contre la corruption, les détournements des deniers publics, l'impunité des crimes économiques et de sang.

Le Rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina a été élaboré dans ce contexte particulier marqué par un nouvel esprit des citoyens caractérisé par des exigences fortes en matière de gouvernance, mais aussi par les efforts déployés par les autorités pour y faire face. Il analyse d'une part, les perceptions de citoyens sur la corruption ainsi que ses causes dans le pays et d'autre part, les actions concrètes menées contre la corruption par le gouvernement et les acteurs non gouvernementaux ainsi que les infractions voisines qui accompagnent le phénomène. Ces perceptions des citoyens sur les manifestations de la corruption ainsi que sur les mesures de lutte anticorruption reflètent ce contexte national de « Wait and see ».

Cette année, deux innovations ont été apportées à la démarche d'exploration de la perception des citoyens. La première réside dans le fait que l'exercice d'exploration de l'opinion s'est déroulé, non seulement dans les treize chefs-lieux des régions administratives, mais aussi dans la ville de Pouytenga. Cette dernière, tout en n'étant pas un chef lieu de région, a une population supérieure à celle de 8 des 13 chefs-lieux de région. En outre, elle constitue un pôle économique dans lequel, s'effectuent de nombreux échanges entre opérateurs économiques de la sous région.

La deuxième porte sur les critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques. Le classement n'est plus basé sur la connaissance générale

et sans doute vague du service ou de l'agent : l'enquêté doit avoir utilisé le service ou sollicité une prestation de l'agent public au cours de l'année 2011 pour être en mesure de dire s'il y a eu ou non corruption active ou passive. Ainsi, le nouveau classement a l'avantage d'être basé sur l'expérience vécue par l'enquêté au cours de l'année.

Le rapport 2011, tout comme ceux des années passées, comprend, outre la description méthodologique du sondage, deux parties : d'une part, l'analyse de la perception des manifestations de la corruption par les populations et d'autre part, l'analyse des actions de lutte anticorruption menées par le Gouvernement et les acteurs non gouvernementaux.



**I METHODOLOGIE
ET CARATERISTIQUES
DE L'ECHANTILLON**

1.1 Cadre et population d'étude

Le sondage 2011 a été mené dans les treize (13) chefs-lieux de région du Burkina et dans la ville de Pouytenga située dans la région du Centre-Est. Cette dernière ville a une population de 60618 habitants¹, de loin supérieure à celle de certains chefs-lieux de région. Avec l'inclusion de Pouytenga, le sondage 2011 sur la perception de la corruption par les populations burkinabé a concerné 14 villes du Burkina Faso.

La population cible du sondage est celle des chefs-lieux de région et de la ville de Pouytenga, âgée de 20 ans et plus, sans distinction de sexe, de statut socioprofessionnel, de nationalité ou de durée de séjour dans lesdites localités.

1.2 Méthode de l'étude

Une enquête transversale a été réalisée auprès d'un échantillon tiré de la population d'étude (population du RGPH 2006). Elle visait à établir une photographie de la perception de la corruption burkinabé en 2011. Elle a consisté d'une part, en des entretiens avec un échantillon des populations des chefs-lieux de région et de la ville de Pouytenga et d'autre part, en une revue documentaire des rapports des institutions de lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance et enfin des publications des médias relatives à la corruption.

1.2.1 Variables d'étude

La variable dépendante était la corruption. Les modalités de cette variable étaient le niveau de la fréquence et de l'évolution, les pratiques, les causes et conséquences de la corruption. Les variables indépendantes étaient, le lieu de résidence des enquêtés ainsi que leurs sexe, âge, niveau d'instruction et statut professionnel.

1.2.2 Echantillonnage

Un plan d'échantillonnage par quota a été utilisé pour constituer l'échantillon de chaque ville d'enquête. Trois variables ont été jugées suffisamment explicatives du comportement des populations relatif à la corruption ; ce sont le sexe, l'âge et la catégorie

¹ INSD (2008). Recensement général de la population et de l'habitat de 2006 : Résultats définitifs. INSD ; 56p.

socioprofessionnelle des populations. La structure de l'échantillon devait refléter exactement celle de la population urbaine entière selon ces trois variables. Pour ce faire, la population de chacune des villes a d'abord été stratifiée selon le sexe. Ensuite, dans chaque strate, le nombre de personnes à interviewer a été obtenu en croisant leur âge catégorisé en classes d'âge décennales et leur catégorie socioprofessionnelle (CSP). La taille de l'échantillon urbain a été déterminée proportionnellement à celle de la population des villes concernées. La taille totale de l'échantillon a été fixée à 2000 personnes, et réparties entre les différentes villes d'enquête (Figure I).

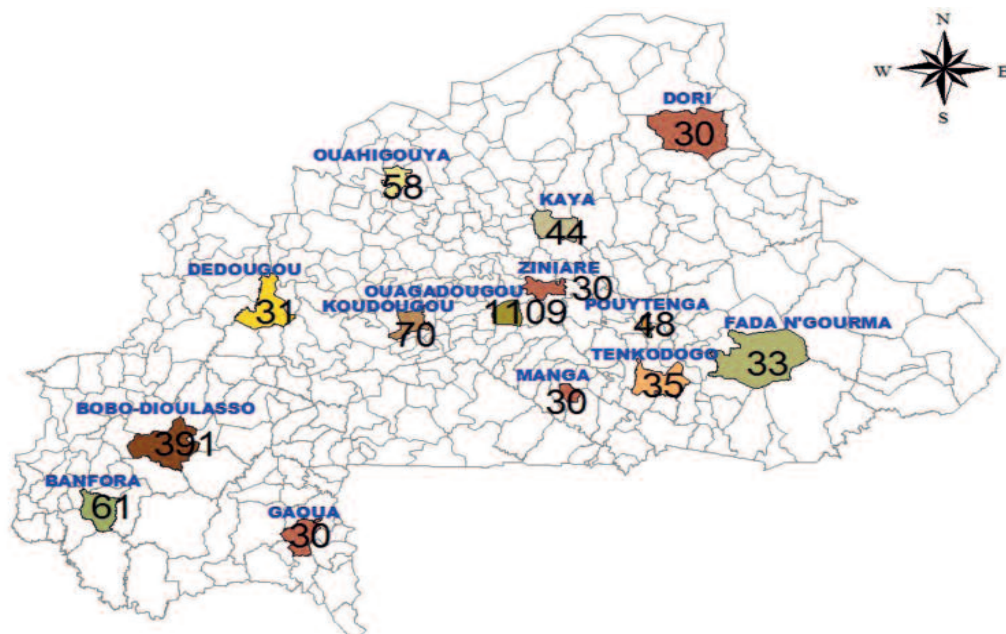


Figure 1: Répartition de l'échantillon par ville d'enquête

1.2.3 Techniques et outils de collecte des données

Deux techniques de collecte des données ont été utilisées : les entretiens directs « face à face » au moyen d'une grille et la revue documentaire à l'aide d'une grille de lecture. La grille d'entretien (Annexe I) comprenait :

- l'identification des personnes enquêtées ;
- la perception de la corruption, notamment la perception de la fréquence, de l'évolution et des facteurs explicatifs de la corruption ainsi que des causes et conséquences de celle-ci ;

- la perception du niveau de corruption des services et des agents publics ;
- des expériences concrètes, personnelles ou non de pratiques corruptrices.
- des vignettes sur des pratiques corruptrices ;
- des informations sur les interventions et les acteurs de lutte anticorruption.

La grille d'entretien a été testée dans une enquête pilote menée à Ouagadougou après deux jours de formation des enquêteurs. La formation était centrée sur les techniques d'enregistrement des informations à collecter et des exercices pratiques de remplissage du questionnaire. Elle a été assurée en français, mooré, dioula et fulfuldé.

1.2.4 Plan de collecte, de traitement et d'analyse des données

Pour la collecte des données par entretien, l'enquêteur empruntait un itinéraire imposé le long duquel, il devait réaliser ses interviews en fonction du quota qui lui était attribué. A partir de la mairie centrale, l'enquêteur délimitait quatre quadrants définis par les quatre points cardinaux. Dans chaque quadrant, il tirait au sort une nouvelle direction (Est, Ouest, Sud, Nord) et le long de cette direction, il interviewait le quart de l'échantillon communal en commençant par le 5^{ème} individu rencontré, puis chaque cinquième individu pour les interviews subséquentes. En fonction de la gestion que l'enquêteur faisait de ses quotas, l'individu contacté était ou non interviewé. L'enquête durait toute la journée afin d'avoir la chance de rencontrer tout individu éligible.

La collecte des données a été assurée du 1^{er} au 15 novembre 2011 par quatre équipes, composées de deux à quatre enquêteurs et d'un superviseur. Au total, dix huit enquêteurs de niveau d'études au moins égal à BAC + 3 et ayant une expérience d'au moins trois ans dans des enquêtes similaires ont collecté les données du sondage.

Les données collectées ont été traitées et saisies. Une double saisie sur un masque préalablement testé a été effectuée pour minimiser les risques d'erreurs.

L'analyse des données d'enquête traitées a permis d'une part, de décrire les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, la perception du niveau de corruption, de ses causes et de ses conséquences au Burkina Faso ; d'autre part elle a permis de rechercher d'éventuelles associations entre ces caractéristiques et les différentes modalités de la corruption perçues par les enquêtés. Enfin, l'analyse des données a permis de classer les services publics et les catégories d'agents selon le niveau de corruption perçu par les enquêtés.

La revue documentaire a porté sur des publications des institutions de régulation et de contrôle d'Etat, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile, des articles de presse parus au cours de l'année 2011 sur la corruption. Elle a aussi intégré des entretiens avec certains acteurs afin de recueillir des précisions et des données plus actuelles.

Le traitement et l'analyse des données ont consisté en une structuration des informations collectées de sorte à donner un aperçu clair des actions menées par les différentes catégories d'acteurs (institutionnels et non étatiques) et en un examen critique desdites actions.

1.2.5 Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques

Le classement s'est focalisé sur les administrations publiques sollicitées en 2011 personnellement par les enquêtés ou par un membre de leur ménage. L'analyse des réponses des enquêtés a permis de distinguer trois niveaux de perception de la corruption de ces administrations :

- **Niveau 1 de corruption** : des services² ont été offerts dans des bureaux de ces administrations aux usagers sans que ces derniers n'aient eu à payer de rétribution illégale à aucun agent public de ces bureaux ou qu'aucun agent n'en ait non plus demandé.
- **Niveau 2 de corruption** : des services ont été offerts dans des bureaux de ces administrations contre des rétributions payées de gré par certains usagers à des agents publics de ces bureaux ou à la demande de ces derniers.
- **Niveau 3 de corruption** : aucun service n'a pu être obtenu par un usager dans des bureaux de ces administrations publiques sans paiement de rétribution à l'agent public du bureau visité.

Les critères de classement des services des administrations publiques et des administrations elles-mêmes reposaient sur le pourcentage du nombre de réponses de niveau 1 et 2 par rapport au nombre total de réponses de tous les niveaux (niveau 1 ; 2 et 3) de corruption.

De même, le classement des agents publics a également concerné ceux avec lesquels les

² L'utilisation du terme « services » sans autre précision veut dire qu'il s'agit de services non soumis à paiement.

usagers des services publics ont été en contact en 2011 dans le cadre de leurs besoins de services publics. Les trois niveaux de corruption varient de 1 à 3, allant des agents publics qui ont offert des services sans solliciter une rétribution ou en recevoir aux agents qui ont offert de tels services moyennant une rétribution illégale systématique payée par l'utilisateur. Le principal critère de classement a été comme ci-dessus, le pourcentage du nombre de répondants de niveau 2 et 3 de corruption.

Les services ayant totalisé au plus 1% de citations par les enquêtés (nombre de citations inférieur ou égal à 20) n'ont pas été classés. Par contre, ils ont été pris en compte pour définir l'éventail des services utilisés par les enquêtés en 2011.

1.2.6 Questions éthiques et protection des sources d'information du sondage

L'enquête par sondage a nécessité une intrusion dans la vie privée des personnes enquêtées. Aussi, n'a-t-elle concerné que des personnes majeures, susceptibles de donner un consentement responsable et éclairé. Pour assurer la protection des sources d'information, le traitement et l'analyse des données collectées ont été faits sans laisser la possibilité d'identifier les individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

1.3 Caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon comprenait 50,1% d'enquêtés de sexe féminin. Ce pourcentage variait selon les chefs-lieux enquêtés entre 50% et 52%. L'âge des enquêtés était compris entre 20 ans et plus de 60 ans avec une moyenne de 38,2 ans. La classe modale d'âge était de 20-29 ans, représentant 37% de l'échantillon.

Au plan de l'instruction, 40% des enquêtés n'étaient pas scolarisés (Tableau I)

Tableau I : Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif (%)
Non scolarisé	798 (40)
Primaire	472 (24)
Secondaire	608 (30)
Universitaire	122 (6)
Total	2000 (100)

Un peu moins de trois quarts des enquêtés (73%) étaient des personnes actives parmi lesquelles, les aides familiaux et les indépendants représentaient 65% (Tableau II).

Tableau II: Répartition des enquêtés selon la CSP

Catégorie socioprofessionnelle :	Effectif (%)
Actifs	1456 (72,8)
Indépendants	642 (32,1)
Employeurs	23 (1,1)
Aides familiaux	664 (33,2)
Salariés publics ou privés	90 (4,5)
Apprentis	10 (0,5)
Chômeurs	27 (1,4)
Inactifs	424 (21,2)
Elèves / étudiants	118 (5,9)
Occupés au foyer	295 (14,8)
Retraités	9 (0,4)
Rentiers	2 (0,1)
Autres actifs et inactifs non classés	120 (6,0)



II. RESULTATS

La présentation des résultats est faite en deux (2) parties :

- La perception de la corruption par les enquêtés ;
- l'état de la lutte anticorruption.

2.1 Perception de la corruption par les enquêtés

Ce point du rapport prend en compte six aspects.

2.1.1 Perception de l'ampleur de la corruption

Elle porte essentiellement sur l'ampleur de la corruption, de son évolution, de ses causes et de ses conséquences.

Une fréquence élevée de la pratique de la corruption dans les villes

Quatre vingt sept pourcent des enquêtés se sont exprimés sur la fréquence de la pratique de la corruption dans le pays : Pour 96% d'entre eux, la pratique de corruption est fréquente ou très fréquente au Burkina (Figure 2).

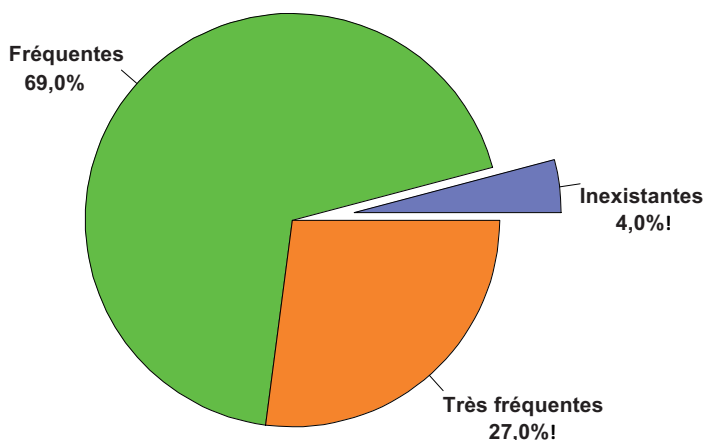


Figure 2: Distribution de la fréquence des pratiques de corruption selon les enquêtés

Cette perception de l'ampleur de la pratique de corruption est partagée dans 9 des 14 villes par au moins 87% des effectifs de leur échantillon.

En 2010, avec une méthodologie légèrement différente, 99% des 1999 enquêtés avaient une perception d'une fréquence élevée ou très élevée de la pratique de la corruption dans le pays³. L'encadré 1 illustre on ne peut mieux l'enracinement de la pratique de corruption dans les comportements des citoyens :

³ REN-LAC (2010). Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Ouagadougou, 72p.

Encadré 1 : Commentaires de quelques enquêtés relatifs à leur appréciation de l'ampleur de la corruption au Burkina en 2011.

« Aujourd'hui, la corruption est devenue monnaie courante, si tu ne passes pas par la corruption, tes affaires ne peuvent pas prospérer » (Un commerçant, Ouahigouya)

« Les actes de corruption sont ancrés dans les comportements des populations à tel point qu'ils constituent la règle » (Un religieux, Ouagadougou).

« Les pratiques de corruption s'effectuent dans presque tous les services publics, et tout le monde en parle » (Un enseignant, Koudougou).

« Aujourd'hui, dans presque tous les services, il suffit que vous ayez quelque chose à donner, et vous obtiendrez le service voulu en un temps record » (Un étudiant, Bobo-Dioulasso).

2.1.2 Evolution des pratiques corruptrices au Burkina

Parmi les enquêtés, 97% se sont exprimés sur l'évolution des pratiques corruptrices. Parmi eux, 23% ont déclaré ne pas pouvoir apprécier cette évolution. Parmi ceux qui l'on appréciée, 45% ont déclaré une augmentation des pratiques corruptrices entre 2010 et 2011 (figure 3).

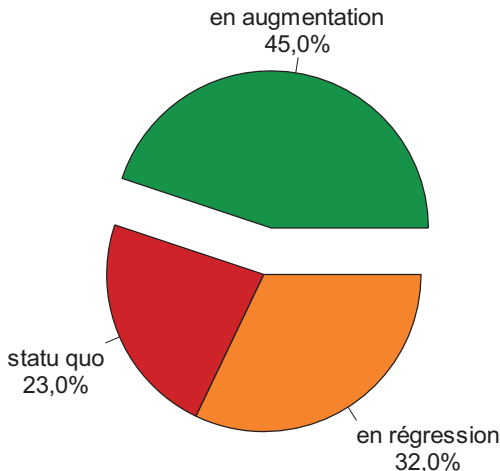


Figure 3: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution des pratiques corruptrices entre 2010 et 2011 au Burkina Faso

L'analyse des réponses dans les villes d'enquête fait ressortir que les pratiques corruptrices comparativement à l'année 2010 connaissent : (figure 4)

- une augmentation, selon au moins 50% des enquêtés de trois villes (Fada, Pouytenga et Tenkodogo) ; ces villes sont d'importants pôles économiques du pays ; les pratiques corruptrices et frauduleuses qui ont souvent accompagné les intenses échanges entre opérateurs économiques de la sous région ouest africaine dans ces villes ont fini par faire naître et entretenir chez les populations, le sentiment d'une corruption généralisée et en pleine expansion ;
- un statu quo selon moins d'un enquêté sur trois dans toutes les villes à l'exception de Gaoua et Kaya, où le pourcentage était respectivement de 72% et 40% ;
- une régression pour moins de deux enquêtés sur 5 dans toutes les villes à l'exception de Dori et Manga, où le pourcentage était respectivement de 56% et 50%.

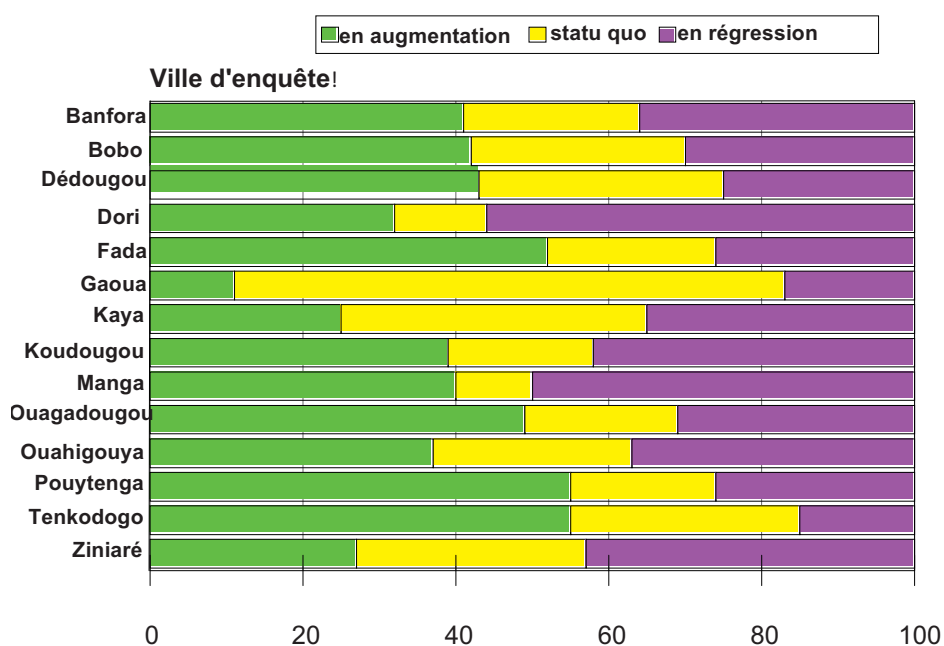


Figure 4: Répartition par ville d'enquête selon la perception de l'évolution des pratiques de corruption de 2010 à 2011

Toutefois, la proportion des enquêtés pour lesquels les pratiques de corruption étaient en augmentation a régressé de 18% de sa valeur moyenne des quatre dernières années. Par contre, les proportions des enquêtés pour qui les pratiques corruptrices étaient en régression ou stables se sont accrues respectivement de 41% et de 3% par rapport à leur valeur moyenne des quatre dernières années (figure 5).

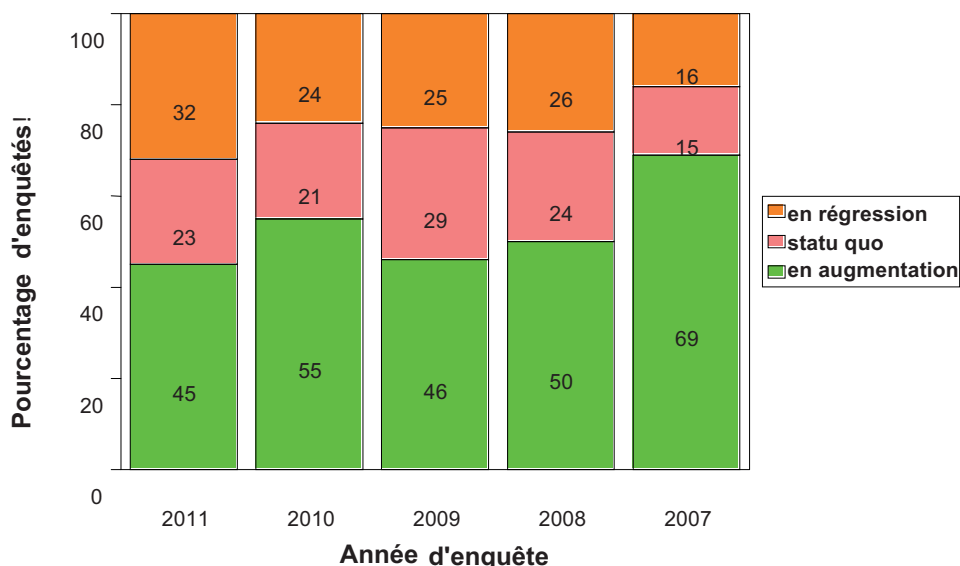


Figure 5: Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution annuelle des pratiques corruptrices

La baisse de la proportion des enquêtés qui ont déclaré une augmentation de la corruption comparée à celle de l'année dernière (2010), pourrait s'expliquer en partie par un certain nombre de mesures prises par le gouvernement au lendemain des troubles sociopolitiques qui ont secoué le pays au cours de l'année. Peuvent être citées parmi ces mesures gouvernementales, les assises criminelles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, la révocation de quatre maires (ceux de Boulmiougou, Koubri, Koudougou et Nagréongo) avec poursuites judiciaires pour malversations, détournements et mauvaise gestion des lotissements, la rationalisation des perdiems payés aux participants des rencontres (séminaires, ateliers, colloques, etc.) organisées par l'administration publique, etc. Ces mesures ont sans doute engendré chez nombre de citoyens le sentiment d'une détermination politique manifeste de lutter contre la corruption.

Des expériences de corruption : le point de vue des usagers des services

Au cours de l'année 2011, 280 des 2000 enquêtés soit 14% ont déclaré avoir offert personnellement une ou plusieurs rétributions en échange d'un service non soumis à paiement dans une administration publique. Parmi eux, 56% étaient des employeurs, indépendants et des salariés (Tableau III).

Tableau III: Répartition des enquêtés acteurs ou témoins d'une rétribution illégale selon leur catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	% des enquêtés ayant offert une rétribution illégale	% d'enquêtés témoins d'actes de corruption
Indépendants	47	39
Employeurs	2	1
Salariés	7	8
Aides familiaux	28	34
Apprentis	1	0
Chômeurs	1	2
Occupés au foyer	8	10
Elèves / étudiants	3	3
Autres	3	3

Parmi les enquêtés ayant offert personnellement des rétributions illégales, 96% ont indiqué l'initiateur du processus de corruption : dans 45% des cas, il s'agissait de l'utilisateur lui-même, c'est-à-dire l'enquêté, dans 54% des cas, l'agent public avait sollicité la rétribution. Dans 1% des cas, des « intermédiaires » sont intervenus dans la transaction. Le tableau IV présente par catégorie professionnelle le pourcentage d'enquêtés ayant identifié l'initiateur de la démarche de corruption.

Tableau IV: Répartition des enquêtés ayant identifié l'initiateur de la démarche de corruption selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie professionnelle	% Pourcentage de répondants	% d'enquêtés ayant identifié l'initiateur comme étant :	
		<i>l'utilisateur</i>	<i>l'agent du service</i>
Indépendants,	28,0	43,8	56,2
Employeurs	47,8	60,0	40,0
Salariés	6,3	58,8	41,2
Aides familiaux	1,9	53,3	46,7
Apprentis	0,7	0,0	100,0
Chômeurs	1,1	66,7	33,3
Occupés au foyer	8,6	39,1	60,9
Elèves / étudiants	3,0	25,0	75,0
Autres	2,6	0,0	100,0
Total	96,1	45,2	54,1

Les enquêtés qui ont offert personnellement des rétributions illégales se répartissaient principalement à Ouagadougou (50%), à Bobo-Dioulasso (25%) et à Koudougou(4%). Les villes de Gaoua et de Tenkodogo ont enregistré chacune moins 1% de ces enquêtés.

La rétribution était monétaire dans 96% des cas. Le montant cumulé des rétributions illégales offertes personnellement par 269 enquêtés était de sept millions dix huit mille huit cents (7 018 800) francs CFA avec des extrêmes de deux cents (200) francs CFA et un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA.

Des expériences de corruption : le point de vue des agents des services

Parmi les enquêtés, 41 ont répondu à la question relative à la réception ou non de rétributions illégales au cours de 2011 : il s'agissait de trente huit (38) salariés (42% de l'effectif des salariés enquêtés) et de trois enquêtés constitués d'un indépendant, d'un aide familiale et d'un occupé au foyer. Seuls six des salariés ont déclaré avoir reçu personnellement une rétribution illégale. L'un de ces salariés en a même reçu deux. Le montant cumulé des sommes reçues était de quatre vingt dix mille cinq cents (90 500) francs CFA avec des extrêmes de cinq cents et cinquante mille (500 et 50 000) francs CFA. Trois de ces salariés ont été enquêtés à Ouagadougou, deux à Bobo-Dioulasso et le sixième à Dori. Pour tous ces salariés, l'usager du service a été l'initiateur du processus: « c'est un cadeau de satisfaction de l'usager ; c'est en signe de remerciement. On ne peut pas refuser sans blesser le donateur ; etc. ».

Des expériences de corruption : le point de vue de « témoins »

Au cours de l'année 2011, 16% des enquêtés ont été des témoins privilégiés de pratiques de corruption : c'était essentiellement des chômeurs, des salariés et des indépendants (Cf. tableau III). Dans 98% des cas, l'initiateur de la démarche de corruption a été identifié : c'était l'usager dans 51% des cas et l'agent du service dans 41%.

Usager et agent des services publics, tous comptables de la corruption

La corruption implique au moins deux personnes, l'une ayant souvent le pouvoir discrétionnaire sur l'objet d'intérêt de l'autre. Pour les usagers des services publics, la corruption passive serait prédominante sur la corruption active dans 54% des cas. Le

point de vue de l'agent public est tout différent : dans 100% des cas, la corruption active est la seule en cours. Les témoins semblent conforter ce point de vue, en incriminant la corruption active dans 51% des cas. Peut-être, n'ayant observé que la direction de l'offre de rétribution, les témoins n'ont pas pu apprécier le processus exhaustif ayant abouti à cette offre. Dans tous les cas, tous les acteurs de la corruption en sont comptables et seule la dénonciation de la transaction par l'une des parties avant toute poursuite officielle ou sa collaboration en cas de saisine administrative ou judiciaire peut amoindrir sa culpabilité.

Le montant cumulé des transactions effectuées par 263 enquêtés tous témoins s'élevait à neuf millions trente quatre mille cinq cents (9 034500) francs CFA avec des extrêmes de cent et un million vingt mille (100 et 1 020 000) francs CFA

La figure 6 présente la répartition des enquêtés ayant offert personnellement des rétributions illégales au cours de l'année et de ceux qui en ont été témoins.

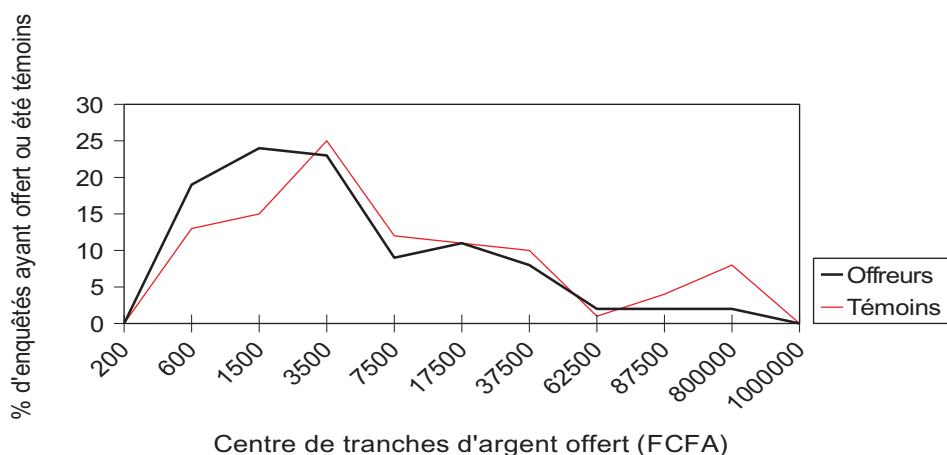


Figure 6: Répartition des enquêtés ayant offert ou ayant été témoins de rétributions illégales

Les enquêtés ayant offert personnellement des rétributions illégales ont tendance à surestimer les montants de petite valeur alors que les témoins surestiment les montants plus élevés offerts aux agents publics.

La ville de Ouagadougou a comptabilisé 59% des enquêtés témoins de rétributions illégales. Elle est suivie de loin par les villes de Bobo-Dioulasso, avec 11% des enquêtés, de Banfora, Kaya et Ouahigouya avec chacune 4% des enquêtés témoins de rétributions illégales.

Le montant cumulé des sommes offertes par des enquêtés et reçues par des salariés ainsi que le montant des transactions déclarées par des témoins s'élèvent à seize millions cinquante trois mille trois cents (16 053 300) francs CFA. Ce montant cumulé est certes relatif au regard de la nature souterraine de l'acte de corruption et de la tendance des acteurs de la corruption à sous estimer (ou à surestimer selon les cas) le montant de leur transaction. Toutefois, il donne une indication du niveau des ressources financières dissipées du fait de la corruption.

Attitude des enquêtés face à des cas de corruption : la corruption active plus tolérée

Afin d'examiner l'attitude des enquêtés face à un cas de corruption dans une administration publique, une vignette leur a été présentée (encadré 2)

Encadré 2 : Appréciation des enquêtés de la sollicitation d'un agent de service public

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de bureau, après avoir pris connaissance du service sollicité par l'usager s'exclame : « nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers! Faites quelque chose-là ! ». L'usager accède à sa requête.

Comment appréciez-vous la manière de servir de l'agent de bureau ? Comment appréciez-vous l'adhésion de l'usager du service à la requête de l'agent de bureau ?

Seulement 20 et 40 enquêtés soit respectivement 1% et 2% ont déclaré ne pas pouvoir répondre respectivement aux questions de la vignette. La sollicitation directe d'une rétribution illégale par un agent public est sévèrement rejetée par les enquêtés alors que ces derniers tolèrent mieux la suite favorable de l'usager à une requête de l'agent de bureau (Figure 7)

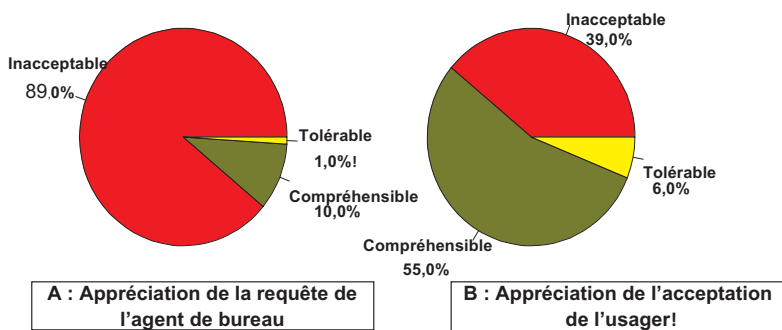


Figure 7: Répartition des enquêtés selon leur appréciation de la sollicitation de rétribution illégale par un agent public et l'acceptation de cette requête par un usager du service

Les villes particulièrement hostiles à la sollicitation explicite de rétributions illégales par les agents publics sont Ziniaré, Ouahigouya, Kaya, Bobo-Dioulasso et Koudougou. Par contre, seuls les enquêtés des villes de Ouahigouya, Pouytenga et Koudougou ont clairement exprimé leur désapprobation de la suite favorable donnée par les usagers aux requêtes des agents publics, à travers des pourcentages toutefois bien moindres que les précédents (Tableau V).

Tableau V: Distribution des enquêtés en fonction de leur appréciation d'un acte de corruption active ou passive

Ville d'enquête	Pourcentage des enquêtés pour lesquels	
	<i>la requête de l'agent public est inacceptable</i>	<i>la suite favorable de l'utilisateur à la requête de l'agent public est inacceptable</i>
Banfora	87	26
Bobo-Dioulasso	94	33
Dédougou	90	45
Dori	87	33
Fada N'Gourma	76	39
Gaoua	87	47
Kaya	95	43
Koudougou	94	50
Manga	87	43
Ouagadougou	85	39
Ouahigouya	97	55
Pouytenga	81	50
Tenkodogo	89	43
Ziniaré	100	3

2.1.3 Plus grande vulnérabilité des services à la corruption : Douanes, police municipale, justice, enseignement secondaire/supérieur et services des soins de santé en tête de peloton.

Des services de l'administration publique ont été 3907 fois sollicités par les enquêtés au cours de l'année 2011. Les administrations publiques les plus utilisées étaient: services des soins de santé, 25% des sollicitations ; services municipaux, 18% ; services de la police nationale, 9% ; services de la police municipale, 9% ; établissements d'enseignement secondaire, 7% ; services de justice, services des impôts et de douane, 5% chacun ; sociétés d'Etat et services de l'enseignement primaire, 4% chacun ; gendarmerie nationale, 3% ; services de l'administration générale et du trésor public, 1% chacun.

Seuls 18% des sollicitations ont eu lieu dans des administrations de niveau « zéro » de corruption : les usagers desdites administrations y ont reçu des services sollicités sans corruption active ni passive. Par contre, 45% de l'ensemble des sollicitations ont eu lieu dans des administrations publiques où des services non soumis à paiement sont systématiquement assurés moyennant une rétribution illégale payée aux agents qui y travaillent. Enfin, 37% de l'ensemble des sollicitations ont eu lieu dans des administrations publiques, où certains services non soumis à paiement sont offerts aux usagers contre des rétributions payées à certains des agents soit sur demande de ces derniers, soit sur initiative des usagers.

Le pourcentage d'utilisateurs ayant offert au moins une rétribution à un ou plusieurs agents d'une administration publique afin de recevoir un service non soumis à paiement a servi de critère d'appréciation du niveau de corruption qui prévaut dans cette administration.

Seules les administrations sollicitées par au moins 1% des 3907 réponses ont été retenues pour l'appréciation du niveau de corruption et le classement de l'administration concernée.

Le tableau VI présente les services visités en 2011 par au moins 1% des enquêtés, classés selon le degré de perception de la corruption qui y a cours.

Tableau VI: Classement des administrations publiques visitées en 2011 selon le niveau 2 et 3 de corruption perçue par les enquêtés (voir point 1.2.5 page 10)

Administration publiques	Rang
Douane	1 ^{er}
Police municipale	2 ^{ème}
Justice	3 ^{ème}
Enseignement secondaire et supérieur	4 ^{ème}
Santé	5 ^{ème}
Administration générale	6 ^{ème}
Impôts	7 ^{ème}
Police Nationale	8 ^{ème}
Mairies	8 ^{ème} ex aequo
Gendarmerie	10 ^{ème}
Trésor public	11 ^{ème}
SONABEL	12 ^{ème}
Enseignement primaire	13 ^{ème}

Le regroupement des services utilisées par les enquêtés en entités administratives, a permis de classer ces dernières selon le niveau 1 et 2 de corruption (Tableau VII).

Tableau VII: Classement des entités d'administrations utilisées en 2011 selon le degré de corruption perçue par les enquêtés

Entités	Rang
MJGS	1 ^{er}
MEF	1 ^{er} exo
MESS	3 ^{ème}
MS	4 ^{ème}
MATDS	5 ^{ème}
MD	6 ^{ème}
SOCIETE D'ETAT ⁴	7 ^{ème}
MENA	8 ^{ème}

Des 3907 visiteurs des services de l'administration publique en 2011, 2794 soit 72%, ont identifié la catégorie « d'agents » auprès de laquelle les services ont été sollicités. Respectivement dans 53% et 33% des cas, il s'agissait d'agents d'exécution et de cadres supérieurs des administrations publiques ; des élus parlementaires ou municipaux étaient concernés dans 8% des cas et des membres de l'exécutif dans 6% des cas. Seuls 20% des « agents » ont exécuté les services demandés sans recevoir ou solliciter de rétributions illégales ; par contre 80% des « agents » les ont exécutés moyennant une rétribution offerte ou sollicitée épisodiquement ou systématiquement.

De même, la perception du niveau de corruption des agents de l'administration publique a été explorée. Ces agents ont été classés dans l'ordre décroissant des pourcentages de répondants de niveau 2 et 3 de corruption. Les membres de l'exécutif occupent le premier rang du classement (Tableau VIII).

⁴ Le terme « SOCIETE D'ETAT » regroupe les services par ordre décroissant de pourcentage de répondants de niveau 2 et 3 de corruption: SOFITEX, SONABHY, SONABEL, ONEA, CNSS, SONAPOST

Tableau VIII: Classement des catégories d'agents de l'administration publique sollicités en 2011 selon le degré de corruption perçue par les enquêtés

Catégorie d'agent	Rang
Membres Gouvernement	1 ^{er}
Elus	2 ^{ème}
Agent exécution	3 ^{ème}
Cadres	4 ^{ème}

2.1.4 Perception des causes de la corruption

Petite corruption passive et active : responsabilité entière des agents publics.

Au cours de l'année 2011, 1817 des 2000 enquêtés, soit plus de 9 enquêtés sur 10 ont identifié les causes de la petite corruption des agents publics. Ces causes incombent dans 67% des cas au contexte national : les bas salaires des agents, la vie chère, la pauvreté généralisée et l'impunité des auteurs de corruption ou d'infractions similaires (Tableau VIII).

Grande corruption passive ou active : responsabilité entière des agents publics.

Parmi les 2000 enquêtés, 1765 (soit plus de 8 personnes sur 10) ont également identifié les causes de la corruption qui touchent les maires des communes, les directeurs généraux des sociétés d'Etat, les membres du législatif et de l'exécutif (la grande corruption). Trente six des causes identifiées sur 100, sont inhérentes aux caractéristiques intrinsèques de ces personnalités et sont relatives à leur cupidité, leur passion démesurée du gain facile et à la faible intégrité dont ils font montre dans la gestion de la chose publique (Tableau IX).

Tableau IX: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption

Causes de la petite corruption active et passive	Nombre de réponses (%)	Causes de la grande corruption active et passive	Nombre de réponses (%)
<u>Causes liées au contexte national</u>		<u>Causes liées au contexte national</u>	
Pauvreté	172 (9)	Pauvreté	436 (25)
Impunité	60 (3)	Impunité	33 (2)
Vie chère	214 (12)	Vie chère	542 (31)
Salaires bas	772 (43)	Raisons culturelles (cadeaux ou dons)	42 (2)
Sous total	1218 (67)	Sous total	1053 (60)
<u>Causes liées à l'organisation des services</u>		<u>Causes liées à l'organisation des services</u>	
Procédure d'offre de services méconnue des usagers	61 (4)	Procédure d'offre de services méconnue des usagers	41 (2)
« Redevabilité » insuffisante ou absente des agents	59 (3)	« Redevabilité » insuffisante ou absente des agents	32 (2)
Sous total	120 (7)	Sous total	73 (4)
<u>Causes liées à l'agent public</u>		<u>Causes liées à l'agent public</u>	
Cupidité	215 (12)	Cupidité	382 (22)
Manque d'intégrité ou de conscience professionnelle	113 (6)	Manque d'intégrité ou de conscience professionnelle	125 (7)
Recherche de gain facile	151 (8)	Recherche de gain facile	132 (7)
Sous total	479 (26)	Sous total	639 (36)
Total général	1817 (100)	Total général	1765 (100)

2.1.5 Mesures pour réduire la fréquence de la corruption

Plus de trois quarts (1540 personnes sur 2000) des enquêtés ont indiqué les mesures à prendre par le Gouvernement pour réduire la fréquence des actes de corruption dans le pays. Parmi ces mesures, les principales étaient : l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents publics et de la population, la sanction exemplaire et dissuasive des auteurs d'actes de corruption ainsi que le renforcement de l'information et de la sensibilisation des citoyens sur la corruption et ses conséquences économiques, sociales et politiques (Tableau X)

Tableau X: Répartition des enquêtés selon les mesures gouvernementales perçues pour réduire la corruption

Mesures pour réduire la fréquence des actes de corruption	Effectif (%)
Amélioration des conditions de vie et travail des populations	507 (33)
Sanctions exemplaires et dissuasives des auteurs de corruption	376 (26)
Sensibilisation des populations sur la corruption	400 (24)
Transparence des procédures d'offre de service public	180 (12)
Magnification du bon exemple	77 (5)

Ces mesures s'attaquent on ne peut mieux aux causes de la corruption telles que perçues par les enquêtés.

2.1.6 Peu d'enquêtés informés sur la corruption dans les villes

Seuls 41% de l'échantillon ont déclaré avoir été informés sur la corruption au cours de l'année 2011. Les radiodiffusions et la télévision ont été les principales sources d'information des enquêtés (Figure 8.)

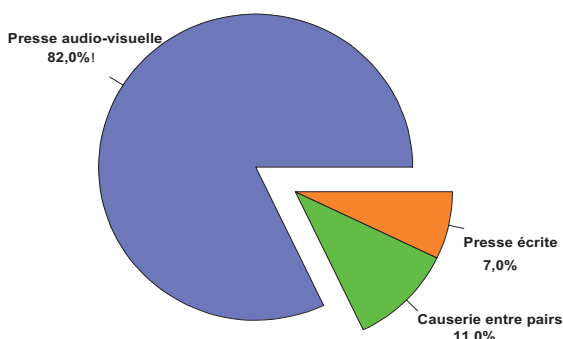


Figure 8: Répartition des enquêtés selon les sources d'information sur la corruption

La ville de Ziniaré a présenté le pourcentage le plus élevé de personnes informées sur la corruption avec 77% de l'échantillon de ladite ville, tandis que le plus faible pourcentage a été observé dans la ville de Pouytenga, seulement 21% des enquêtés étaient informés sur la corruption.

Parmi les informés sur la corruption, 82% ont indiqué les occasions au cours desquelles ils ont reçu l'information : l'animation des émissions radiodiffusées et les débats à la télévision ont été la principale occasion d'information de 56% d'entre eux. L'information sur la corruption que les enquêtés ont retenue était plutôt générale, à la limite vague. Les messages de sensibilisation n'ont compté que pour 28% des occasions d'information des enquêtés.

La connaissance des structures et organisations de lutte anticorruption par les enquêtés est relativement pauvre, puisque seuls 43% d'entre eux les ont identifiées : le REN-LAC était cité par 86% de ces enquêtés, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) par 8% des enquêtés, la Cour des comptes et la Coalition contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés démocratiques (CCVC) respectivement par 4% et 2% des enquêtés.

La connaissance par les enquêtés des mesures prises par le Gouvernement pendant l'année 2011 pour contrer la corruption était plus faible. Parmi les mesures citées par 280 personnes soit 14% de l'ensemble des enquêtés, la sensibilisation et l'information des citoyens sur la corruption à travers la presse audio et télévisuelle a été la plus citée (Figure 9)

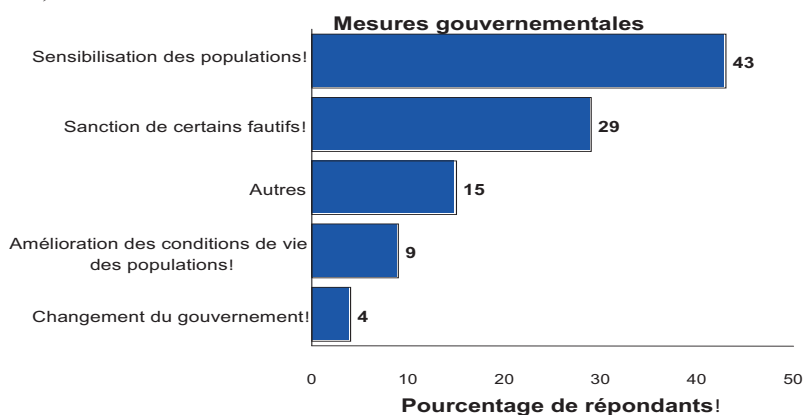


Figure 9: Répartition des 280 enquêtés selon leur connaissance des mesures gouvernementales contre la corruption

En fait, 82% des enquêtés ont déclaré ne pas savoir si des mesures efficaces de lutte anticorruption ont été prises ou non au cours de l'année.

2.2 Etat de la lutte anticorruption

L'année 2011 a été une année éprouvante au Burkina Faso. La crise sociopolitique née des manifestations des scolaires et des mutineries dans plusieurs localités du pays a remis à l'ordre du jour la crise de la gouvernance et des valeurs qui caractérisait la gestion des affaires publiques depuis bientôt deux décennies. Le REN-LAC dans ses rapports successifs sur l'état de la corruption et dans ses mémorandums adressés au gouvernement, ainsi que la presse et d'autres acteurs non étatiques n'ont eu de cesse d'interpeller les gouvernants sur les risques de dérives résultant de l'ancrage progressif de la mal gouvernance. Cette mal gouvernance a pour corolaire la banalisation de la corruption, les détournements de deniers publics et l'impunité persistante. Mais tous ces appels n'ont pas reçu d'échos favorables chez les gouvernants qui ne font rien pour donner des suites judiciaires aux nombreux rapports dénonçant des fautes de gestion. Les causes de la crise de 2011 peuvent donc être recherchées, entre autres, dans la persistance de l'impunité des crimes économiques et de sang, de la corruption, bref dans la crise des valeurs éthiques et morales.

En avril 2011, l'ampleur de cette crise a contraint le Président du Faso à dissoudre son gouvernement mis en place trois mois plus tôt, et à prendre l'engagement d'œuvrer à restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés. Le nouveau gouvernement mis en place, avec à sa tête un nouveau Premier ministre, a reçu comme missions :

- d'œuvrer à ramener la paix sociale au Burkina Faso ;
- de restaurer l'autorité de l'Etat ;
- de mettre en œuvre le programme politique du Président du Faso :
« Bâtir, ensemble, un Burkina émergent » ;
- et d'améliorer la gouvernance politique, économique et administrative.

Il est donc investi à la fois d'une mission d'urgence (retour de la paix et de la stabilité et restauration de l'autorité de l'Etat) et de bonne gouvernance à savoir la mise en œuvre du programme présidentiel et l'amélioration de la gouvernance politique, économique et administrative.

Après sa formation, le gouvernement Luc Adolphe Tiao a pris un certain nombre de mesures et d'engagements dans le sens de créer les conditions de transparence dans la

gestion des affaires publiques en luttant contre la corruption, les détournements des deniers publics, l'impunité des crimes économiques et de sang.

Ainsi, des sanctions ont été prises à l'encontre de certains gestionnaires indéliçats. Des changements ont été opérés à la tête de certaines sociétés d'Etat, de certaines directions générales de l'administration. Et quelques petits dossiers de crimes économiques ont été jugés.

Au niveau des acteurs non institutionnels (OSC, médias), les dénonciations, les interpellations et la sensibilisation n'ont pas faibli au cours de 2011. Mais les suites réservées à ces dénonciations et interpellations se font toujours attendre. Finalement et dans le fond, 2011 a plus été marquée par une pression plus forte qui a contraint le gouvernement à prendre quelques sanctions mais dont l'impact dans la lutte contre la corruption est encore faible.

Cette partie s'articule autour des principales actions de lutte anti-corruption au Burkina Faso en 2011, de l'impact des initiatives de lutte contre le phénomène de la corruption et des propositions de recommandations qui en découlent !

2.2.1 Les actions de lutte contre la corruption en 2011

L'une des attentes majeures qu'on avait vis-à-vis du gouvernement issu de la crise est, sans conteste, des efforts plus accrus dans la lutte contre la corruption. Aux discours et aux engagements sans suites concrètes des précédents gouvernements, devaient succéder des actes au sommet de l'Etat, pour rétablir la confiance. Ces fortes attentes citoyennes sont encore en butte à une volonté politique plus théorique que pratique. Les acteurs étatiques (le gouvernement, les institutions et structures de contrôle, la Justice, etc.), ont pris des initiatives non négligeables notamment des mesures d'austérité dans la gestion des biens publics, la sanction de certains élus locaux qui ont été au cœur de scandales dans la gestion des lotissements, le jugement de certains dossiers de crimes économiques lors des assises criminelles.

Les acteurs non étatiques (organisations de la société civile, médias, citoyens) ont, quant à eux, poursuivi leurs initiatives de sensibilisation, d'information, de dénonciation et d'interpellation, mais l'impunité semble avoir la peau dure au point que l'on se demande si elle n'est pas inhérente au système politique qui gouverne l'Etat.

2.2.1.1 Les actions de lutte anti-corruption des acteurs institutionnels en 2011

Au Burkina Faso, la lutte contre la corruption reste un défi majeur dans la quête d'une juste répartition des fruits de la croissance économique et pour l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources publiques. Les caractéristiques émergentes de ce défi sont entre autres : le décalage entre la réalité des pratiques quotidiennes et l'efficacité institutionnelle.

Parmi les effets positifs de la crise sociopolitique de 2011, l'on peut noter la reconnaissance par les plus hautes autorités de l'ampleur du phénomène de la corruption, de son impact sur l'économie nationale et de la nécessité de la combattre par des actions concrètes. En effet, dès sa prise de fonction, le Premier ministre a affirmé que la lutte contre ce fléau est inscrite en bonne place dans ses missions. Le Président du Faso, lui-même, a reconnu que le « *relâchement des valeurs éthiques et morales* »⁵ dans la gestion des affaires publiques est l'une des causes de la crise de 2011. Au niveau des acteurs institutionnels, quelques actions salutaires ont été entreprises en 2011, quoique celles-ci paraissent encore trop timides et isolées pour produire des effets structurants. Ces initiatives émanent à la fois du Gouvernement, du Parlement, de la Justice ainsi que des structures de contrôle de la gestion publique.

Les actions gouvernementales : entre rigueur sélective et mesures d'austérité inachevées

Après sa réélection en Novembre 2010, le président Blaise Compaoré a reconduit le Premier ministre Tertius Zongo. Celui-ci a décliné en janvier 2011 les grandes lignes de l'action gouvernementale dans la perspective de la mise en œuvre du Programme quinquennal du Chef de l'Etat. La lutte contre la corruption fait partie des actions prioritaires. Mais ce gouvernement est resté dans la logique du double langage en matière de lutte contre la corruption. En dehors des déclarations d'intention, il n'y avait pas de mesures et d'actions concrètes et rassurantes.

Exit donc le gouvernement Tertius Zongo⁶ qui fait place à un nouveau gouvernement qui promet de prendre à bras-le-corps la lutte anti-corruption. Ce gouvernement a changé

⁵ Discours à la nation à l'occasion de la fête nationale, le 11 décembre 2011

⁶ Ce gouvernement a été dissout en avril 2011, emporté par la crise sociopolitique consécutive à l'affaire Justin Zongo et des mutineries

de discours et reconnu que l'une des causes de la crise était la corruption et l'impunité. En effet, pour le Premier ministre, " il est à reconnaître que les origines de cette crise sont bien liées, d'une part, à notre système de gouvernance politique et économique qui est gangrené par des maux que nous n'avons pas réussi à soigner radicalement et, d'autre part, par la persistance de la pauvreté et des effets néfastes de la vie chère sur les conditions de vie des populations »⁷. Le ministre des Affaires étrangères lui a emboîté le pas en affirmant que les origines de la crise sont à rechercher dans : « les dysfonctionnements de la Justice, la corruption au sein de l'administration, les failles de la gouvernance et de la démocratie, la pauvreté, les inégalités sociales, les mutations dans notre société, la montée d'une génération nouvelle attachée à ses droits et prompt à la revendication par tous les moyens »⁸.

Depuis l'installation du nouveau gouvernement, chaque session hebdomadaire du conseil des ministres est marquée par des mesures globales et sectorielles en vue de réduire les marges de manœuvre des gestionnaires de fonds publics, mais aussi par des sanctions ou des vases de responsables de certaines sociétés et structures de l'Etat.

Du point de vue des mesures prises pour le renforcement de la bonne gouvernance, l'on peut retenir entre autres :

- l'adoption en mai 2011 du Programme d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable (PAGEDD) qui entend mettre l'accent sur l'assainissement de la gestion publique ;
- la révocation de trois maires (Boulmiougou, Koubri et Nagréongo) avec poursuites judiciaires et la suspension du maire de Koudougou pour malversations, détournements et mauvaise gestion des lotissements. Seul le maire de Koubri a été inculpé par le tribunal de grande instance de Ziniaré. Pour les autres, l'on attend toujours les suites judiciaires promises ;
- l'adoption du document de Stratégie nationale de renforcement des capacités en matière de marchés publics assorti d'un plan d'action (2012-2016). Cette stratégie nationale vise à permettre au Burkina de s'inscrire dans la démarche communautaire engagée par l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) en matière de formation et de professionnalisation des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics ;

⁷ Extrait du discours prononcé par le Premier ministre à l'ouverture de la Revue conjointe du Cadre stratégique de lutte contre la corruption, le 14 juin 2011.

⁸ Déclaration du ministre Djibril Bassolet, face à la presse internationale au cours d'une mission en France en mai 2011

- le renforcement des mesures de transparence dans l'organisation des concours de la Fonction publique, la gestion des carrières des agents publics ;
- la poursuite des contrôles de l'utilisation des véhicules l'Etat ;
- le suivi des chantiers de construction d'infrastructures socioéconomiques par le Premier ministre lui-même et la pression exercée sur certains entrepreneurs dont les chantiers ont dépassé les délais d'exécution ;
- l'adoption d'un décret portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation des organes de contrôle de l'Etat d'ordre administratif, composé de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), l'Inspection générale des finances (IGF), les Inspections techniques des services des ministères (ITS) et la Direction générale du contrôle financier (DGCF) ;
- la création d'unités de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès des départements ministériels et des institutions ;
- l'audit financier et comptable de 28 directions de l'administration et des finances (DAF) et personnes responsables des marchés (PRM) ou directions des marchés publics (DMP) des départements ministériels ;
- l'interdiction des cérémonies fastueuses de présentation des vœux et des cadeaux dans les départements ministériels, les institutions publiques et les sociétés ou structures relevant de l'Etat ;
- la rationalisation des perdiems dans l'organisation des rencontres (séminaires, ateliers, colloques, etc.) dans l'administration publique pour réduire les abus relevés par le gouvernement lui-même au cours du Conseil des ministres. Ces perdiems ont été évalués à plus de 3 milliards de FCFA en 2011 ;
- l'annulation de la commémoration fastueuse de la fête nationale le 11 décembre 2011, etc.

Depuis le déclenchement de la crise, le pouvoir exécutif, le président du Faso en tête, ne rate aucune opportunité pour tenter de rassurer les Burkinabé et les partenaires techniques et financiers sur sa volonté de réduire le phénomène. Tout semble indiquer que la volonté du Premier ministre d'instaurer la rigueur est réelle.

Cependant, dans la pratique, le gouvernement peine à créer les conditions d'une bonne gouvernance. La corruption semble être la source de la stabilité du système politique qui ne peut pas se risquer à scier la branche sur laquelle il est assis. C'est donc un début qui,

quoiqu'insuffisant pour susciter l'enthousiasme, peut contribuer à dissuader les agents publics qui n'ont pas de protections politiques solides ou qui n'ont pas accès aux hautes sphères du pouvoir.

Le réveil timide et tardif du Parlement

Dans le précédent rapport, nous relevions que malgré les informations suffisamment documentées sur les pratiques corruptrices avec des suspects bien identifiés, l'Assemblée nationale, en dehors de quelques questions orales posées au gouvernement, manquait d'initiatives concrètes en matière de lutte contre la corruption. Cette interpellation semble avoir reçu un écho favorable en 2011. En effet, à quelques mois de la fin de la législature, l'assemblée nationale s'est enfin résolue à jouer sa partition. En décembre 2011, elle a mis en place deux commissions d'enquête parlementaire. La première commission est chargée d'investiguer sur l'exécution des marchés publics au Burkina et l'autre sur les subventions publiques dans le secteur de la santé.

Ces deux propositions de résolutions ont été initiées par le Réseau des parlementaires burkinabé engagés dans la lutte contre la corruption (Réseau Burkindi). S'appuyant sur les nombreuses dénonciations faites par la presse et les structures de lutte contre la corruption, ce réseau entendait ainsi apporter la contribution des parlementaires à la réduction du phénomène dans les secteurs des marchés publics et de la santé.

La commission d'enquête sur les marchés publics a été chargée de « mener des investigations sur les textes législatifs et réglementaires sur les marchés publics, sur les difficultés et les pratiques liées à l'application de ces textes, et les pratiques en cours dans le milieu et leur impact sur la lutte contre la corruption ». Elle pourrait, à l'issue des enquêtes, faire engager des poursuites judiciaires contre les mauvais acteurs.

Pour ce qui concerne la deuxième commission, son travail d'investigation devrait porter sur les subventions publiques dans le secteur de la santé en vue de vérifier l'impact réel de ces subventions sur l'accès des populations aux services de santé ainsi que l'usage qu'en ont fait les formations sanitaires. Sont concernés les CSPS, les CMA, les CHR et les CHU.

Des craintes que ce soit une initiative de plus et sans portée réelle, ont été exprimées par des députés de l'opposition.

L'Assemblée nationale reste, selon de nombreux Burkinabè une caisse de résonance de l'exécutif.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale, à travers le Réseau Burkindi, reconnaît la nécessité d'une loi anti-corruption. Ce réseau a aussi commandité une étude avec l'appui du NDI pour mieux cerner l'ampleur de la corruption au Burkina et rassembler des éléments pour le renforcement de la législation anti-corruption.

La justice toujours plombée par son incapacité à se saisir des dossiers de corruption ou de crimes économiques

Il est de notoriété publique au Burkina que l'impunité des crimes économiques et de sang constitue l'un des véritables goulots d'étranglement dans la lutte anti-corruption. En 2011 l'institution judiciaire a brillé par son incapacité à suivre le mouvement social qui la presse de jouer enfin son rôle. Mais, comme tétanisée par le poids de l'exécutif et du système d'impunité, la justice burkinabé est restée conforme à l'image du contexte global de la gouvernance au Burkina Faso. Ni les dossiers transmis par l'ASCE, ni ceux contenus dans les mémorandums du REN-LAC adressés au gouvernement et publiés en 2010, ni, les révélations des médias n'ont réussi à faire bouger la justice.

L'on avait espéré que certains dossiers, au moins ceux transmis par l'ASCE allaient connaître des suites lors des assises criminelles de 2011 des cours d'appel de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou. Contre toute attente, ces assises tenues en juin et décembre à Bobo-Dioulasso, Banfora et Ouagadougou ont royalement ignoré ces dossiers rendus publics par les médias, les structures de contrôles et les Organisations de la société civile. Pourtant, ces assises ont été annoncées à grands renforts publicitaires comme celles des crimes économiques. Ce sont globalement 12 dossiers de présumés détournements de deniers publics portant sur environ 346 millions de F CFA qui ont été appelés lors de ces assises à Ouagadougou. Ces dossiers portaient sur des affaires de détournements de deniers publics, d'enrichissements illicites, de faux et usage de faux en écriture publique, de corruption. Cela ne représente pratiquement rien au regard de l'ampleur du phénomène de la corruption. Qui plus est, les auteurs présumés de ces crimes économiques ne sont que de « petits poissons »⁹ sans protections politiques.

En ce qui concerne les assises de la Cour d'appel de Bobo-Dioulasso, elles se sont tenues en 2 sessions respectivement à Bobo en juin et en décembre à Banfora. Au cours de ces sessions, 5 dossiers de crimes économiques étaient inscrits au rôle. Il s'agit des affaires:

⁹ De petits fonctionnaires ou simples citoyens par opposition à l'oligarchie politique et économique dont les magnats échappent à la justice

- de l'ex directeur général du Centre hospitalier universitaire Sanou Souro de Bobo-Dioulasso accusé de détournement de deniers publics d'un montant de 7 280 753F CFA ;
- d'un groupe d'agents de la CNSS et des vendeurs de pharmacie accusés de faux en écriture publique, d'escroquerie, de recel et vente illicite de médicaments, portant sur un montant de 14 344 729F CFA ;
- d'un individu accusé de faux en écriture publique et d'escroquerie d'un montant de 35 837 776 F CFA ;
- de l'ex-maire de Gaoua et d'un agent communal accusés de détournement de deniers publics d'un montant de 1 580 000F CFA environ ;
- d'une cinquantaine d'Enseignants de Banfora et des agents du Trésor et de la Solde de Ouagadougou accusés de malversations opérées sur les indemnités de la Fonction publique entre 2008 et 2009 et portant sur la somme de 25,8 millions de F CFA.

Certaines affaires programmées à ces assises ont donné l'impression d'une précipitation : enrôlement de dossiers pas suffisamment traités ou montés à la hâte avec des accusés non informés ou informés à la dernière minute, des vices de formes. Naturellement, il y a eu des reports, des peines symboliques et des procès creux.

Par exemple à Ouagadougou, sur les malversations de 346 millions concernées par cette session, le principal dossier qui portait sur 328 millions a dû être renvoyé. Le principal accusé sur qui pèsent des soupçons de détournements de 300 millions manquait à l'appel et un autre suspect accusé d'avoir dissipé 28 millions a simplement été informé la veille et ses avocats ont demandé et obtenu le renvoi.

A Bobo-Dioulasso, le dossier concernant l'ex-DG du centre hospitalier Sourou Sanou a été également renvoyé. Ensuite, le procès de l'ex-maire de Gaoua s'est révélé être une comédie où le suspect est reconnu coupable de détournement d'un million et s'en est finalement tiré avec une peine d'emprisonnement d'un mois avec sursis.

Ce n'est que le dossier des enseignants portant sur les malversations sur les indemnités où les suspects ont été lourdement sanctionnés avec des peines d'emprisonnement ferme allant de 24 à 36 mois et des amendes de 300 000 à 2 millions de F CFA.

L'appréciation générale qui ressort de ces assises criminelles est que la justice a quelque

peu été instrumentalisée pour donner l'impression d'un réveil en matière de lutte contre l'impunité. Cette impression est, du reste, confirmée par le Procureur général près la Cour d'appel de Ouagadougou, Honorine Dabiré. En effet, lors d'une conférence de presse, elle a relevé que ces assises se voulaient une preuve de la volonté du gouvernement de montrer que "l'impunité n'est pas totale"¹⁰. C'est pourquoi en 2011, l'accent a été mis sur les crimes économiques qui, généralement, étaient "noyés" dans ceux des crimes de sang.

Finalement, la justice a, une fois de plus, montré ses limites à se constituer en sentinelle contre l'impunité des crimes économiques.

La Cour des comptes et l'ASCE : des contrôles sans effets

La Cour des comptes et l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) ont produit leurs rapports annuels en 2011. Ces rapports ont épinglé de nouvelles fautes de gestion des deniers publics mais il n'y a toujours pas de suites à ces révélations.

Le rapport publié en 2011 par la Cour des comptes concerne le contrôle de la gestion publique, exercice 2009. En plus de l'exécution des lois de finances, gestion 2008 et 2009, le contrôle a concerné entre autres :

- **les lycées municipaux Bambata et Vénégré de Ouagadougou** avec des constats de non respect des dispositions du décret n°94-007/MESSRS/SG du 16 août 1994 portant fixation des effectifs dans les classes ; de nombreuses anomalies sur les différents carnets de quittances, des dépenses sans pièces justificatives ou sans bon de commande d'environ 60 millions de F CFA (58 millions pour le Vénégré et 2 millions pour Bambata), etc.
- **la Loterie nationale burkinabé (LONAB)** où des malversations diverses sont constatées : approvisionnement par bons de caisse de comptes étrangers à la LONAB (9,5 millions de F FCA) ; des frais médicaux, d'hospitalisation et de vaccin payés sans justificatifs (près de 5 millions de FCFA) ; l'absence de codification du matériel acquis, ce qui rend difficile la production d'une situation exhaustive du patrimoine de la LONAB) ; le non respect du plafond de paiement en espèces de 100 000 F CFA prévu par le manuel de procédure ; des dépassements sans l'autorisation préalable du Conseil

¹⁰ Cf. Le Pays du mardi 7 juin 2011

d'administration dans l'exécution de certaines rubriques : (« dotations aux amortissements », taux d'exécution de 248,41%, « achat de matières et de fournitures » : taux d'exécution de 128,31%, « frais financiers » : taux d'exécution de 608, 17%) ; abus dans l'attribution du marché de gré à gré pour la « fourniture de bobines supports de prises de paris » ; l'utilisation « abusive » de bons volants (151 268 649 F CFA au 11 novembre 2008) ; au moment du contrôle, l'ex Directeur général restait redevable à la LONAB à hauteur de 40 690 893 F CFA après avoir émis des bons pour l'installation du maire de la commune rurale de Boroum, pour la scolarité de son fils à l'étranger, pour des dons et subventions divers.

- **la société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (SONAGESS)** où le contrôle a révélé : des « prêts spéciaux » accordés à des agents, en vue de la poursuite de leurs études (plus de 2 millions de F CFA) ; des écarts entre les situations d'exécution produites par le service du budget et celles produites par le service comptable : en 2006, sur la vente de céréales, il y avait un écart de 1 306 809 878 F CFA ; subvention d'exploitation, écart de 2 174 397 743 F CFA, achat de marchandises, écart de 3 284 449 F CFA ; une différence de 3 654 270 F CFA a été constatée dans la situation des stocks entre la Direction de la gestion des stocks et le Service comptable ; des contrats de vente non enregistrés par les attributaires de marchés (les sommes compromises étaient de 32 250 000 F CFA en 2006 et 28 691 580 F CFA en 2007) ;
- la Société de Gestion du Patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) : le contrôle révèle des fractionnements des marchés pour éviter les appels d'offres ; des surfacturations (clé USB de 260 Mo à 150 000 F CFA, deux clé USB de 2 Go à 300 000 F CFA, une clé USB de 1 Go à 140 000 F CFA (la clé de 2 Go coûterait entre 15 et 60 000 F CFA) ; une jante de voiture payée à 3 000 000 FCFA alors qu'elle coûterait au maximum 160 000 F CFA selon le MEF) ; une consommation exagérée de rames de papier (1204 rames en 2007) ; des abus dans la gestion du carburant ; des prêts accordés à des personnels qui ne remboursent pas (Bado B. Grégoire, ancien DG : 3 613 06 F CFA ; Koné Adama, ancien DAF : 4 863 471 F CFA ; Kéré Nébama, ancien Directeur : 5 574 000 F CFA et Yaméogo Salvador, ancien ministre des transports : 3 500 000 F CFA ; un téléphone Nokia acquis à 300 000 F CFA

et un ordinateur portable complet à 1 760 000 F CFA pour le PCA et 2 téléphones Nokia acquis à 690 678 F CFA pour la directrice générale en 2007 sans être consignés dans les immobilisations , etc.

Ce sont autant de fautes graves de gestions révélées par le Rapport de la Cour des comptes en 2011. La Cour qui a compétence pour juger les fautes de gestion a du mal à le faire, sans que l'on sache exactement où se trouve le blocage. En 2010, l'Assemblée nationale avait adopté un texte modificatif de la loi organique N°014-2000/AN du 16 mai 2000, portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle, pour lui permettre de juger les fautes de gestion. Mais cette loi a été jugée non conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel qui l'a rejetée. En réalité, la Cour des comptes, en l'état, peut juger les fautes de gestion. Elle n'avait pas nécessairement besoin de cette loi modificative pour le faire. Depuis 2009, elle annonce le jugement des fautes de gestions constatées lors des contrôles mais jusqu'enfin décembre 2011, cette promesse n'est pas encore tenue.

En ce qui concerne l'ASCE, elle a également produit et rendu public son rapport en juin 2011. Ce rapport a fait état de malversations et de détournements de deniers publics à hauteur de plus de 500 millions de F CFA. Les structures concernées par ces contrôles étaient entre autres : la régie de la commune de Bittou, le Projet de développement agricole en aval des petits barrages à l'Est (PPB/Est) et la régie de recettes de la direction régionale des Transports du Nord. En 2011, elle a transmis 7 nouveaux dossiers à la Justice. Ce qui porte à 14, le nombre de dossiers transmis par l'ASCE à la Justice. Mais jusque-là, un seul dossier a fait l'objet de jugement. Il s'agit de l'affaire de malversation dans la Commission d'attribution des marchés (CAM) de la mairie de Banfora. Tous les autres dossiers sont toujours en souffrance. Certains acteurs de la justice ne manquent pas de souligner que les dossiers transmis par l'ASCE sont mal montés et demandent beaucoup trop de travail. Les juges n'ont pas toujours les moyens d'accomplir ce travail herculéen.

En vue de vérifier l'état de mise en œuvre de ces recommandations dans les rapports antérieurs, la Cour des comptes et l'ASCE ont adressé des lettres à chaque entité contrôlée. Il en ressort que certaines structures comme la SONABHY, la CARFO, le CEGECI, l'ONEA) ont mis en œuvre partiellement ou totalement ces recommandations. D'autres comme le Conseil Constitutionnel n'avaient pas encore donné suite à ces recommandations.

Au-delà des recommandations, il y a urgence à donner des suites judiciaires aux contrôles de la Cour des comptes et de l'ASCE. Autrement, l'on va continuer à en faire de simples structures qui produisent des informations non exploitées, voire inutiles.

L'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) : neuf (9) entreprises exclues temporairement de la commande publique

Les marchés publics constituent l'un des domaines par excellence où les suspicions de corruption sont quasi permanentes. En instaurant l'Autorité de régulation, l'Etat a voulu se doter d'un organe spécifique chargé de veiller au respect des règles en la matière. Ainsi, chaque année l'Autorité de régulation remet son rapport au Premier ministre. En 2011, elle lui a remis son rapport d'activités 2010, le 29 décembre. Selon ce rapport, des progrès importants ont été enregistrés dans le respect des normes nationales, communautaires et internationales de gestion des marchés publics. Le taux des marchés publics conclus dans les délais est passé de 18,52% en 2009 à 59,85% en 2010, et une baisse des procédures de gré à gré de 8,83% en 2009 à 4,64% en 2010 a été observée.

Par ailleurs, le Comité de règlement des différends(CRD) a traité en 2010 six cent soixante-treize (673) recours contre quatre cent dix-huit(418) en 2009 pour non respect des règles de la concurrence ou pour des suspicions d'attributions irrégulières de marchés à des entreprises qui ne remplissaient pas les conditions ou qui n'avaient pas les meilleures offres tant techniques que financières. Ces saisines du CRD sont aussi motivées, pour certaines, par des accusations de favoritisme. Sur ces recours, 208 décisions de confirmation et 151 décisions d'infirmerie des résultats provisoires ont été prises par le CRD. Ce qui signifie que bien des recours sont fondés, traduisant ainsi de fortes présomptions de corruption dans les marchés publics concernés.

En ce qui concerne l'exécution des marchés, cent treize (113) décisions de résiliations de contrats ont été rendues suite à des inexécutions ou à des exécutions partielles. Malheureusement, ces résiliations motivées par des manquements graves aux clauses contractuelles, ne font pas toujours l'objet de sanctions ou de poursuites judiciaires.

Enfin, neuf entreprises ont été exclues temporairement de la commande publique en 2010 pour non respect des procédures en la matière mais aussi et surtout pour non respect des clauses contractuelles.

Malgré ces avancées relevées par le rapport de l'ARMP, les marchés publics continuent de défrayer la chronique dans les médias avec de fortes suspicions de fraudes et de corruption.

2.2.1.2 Les actions menées par des acteurs non institutionnels

La lutte anti-corruption mobilise de nombreux acteurs au Burkina Faso. A côté des institutions et structures de contrôle de l'Etat, des Organisations de la société civile dont le Réseau national de lutte anti-corruption, les médias et bien d'autres acteurs ont investi le champ du combat contre cette gangrène. Bien que disposant de moyens très limités pour réduire considérablement l'ampleur du phénomène, ces acteurs ne sont pas moins méritants. Leurs efforts de sensibilisation, d'information et de mobilisation citoyenne semblent de plus en plus faire écho dans l'opinion publique nationale. Le contexte national de crise aidant, les dénonciations des acteurs non institutionnels inquiètent et contraignent certains gestionnaires, sinon à de meilleures pratiques dans la gestion des affaires publiques, du moins à une plus grande discrétion dans les mauvaises pratiques. En 2011, le travail de la société civile et de la presse a connu quelques réactions positives et rapides du gouvernement. Parmi les plus actifs dans la lutte contre la corruption au niveau de ces acteurs non institutionnels, l'on peut retenir le REN-LAC et la presse.

Le réseau National de lutte anti-corruption

Depuis sa création en décembre 1997, le REN-LAC a conduit, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, des plans d'actions à court et moyen termes. L'exécution de ces plans a permis au Réseau d'engranger d'importants acquis en matière de lutte contre la corruption. Fidèle à ses missions et ses engagements, le REN-LAC a poursuivi en 2011, la mise en œuvre de son plan stratégique. Ses activités articulées autour des principaux axes suivants :

- les productions d'informations, de connaissances et le renforcement du cadre réglementaire de lutte anti-corruption ;
- les activités de dénonciations, de plaidoyer et de sensibilisation, d'interpellations des décideurs et des citoyens ;
- le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles.

a) La production des informations et des connaissances et le renforcement du cadre réglementaire

Le REN-LAC a poursuivi la conduite d'enquêtes, l'élaboration des rapports annuels sur l'état de la corruption et diverses publications. Il s'agit ici de mettre à la disposition des décideurs publics et de l'opinion des informations pertinentes sur des cas concrets de corruption dans l'administration publique, les marchés publics et certaines pratiques des acteurs institutionnels en vue de mieux orienter la lutte (voire le site web du REN-LAC : www.renlac.org). Dans cette lutte, le REN-LAC a souvent bénéficié de l'appui de la presse nationale, qui a plusieurs fois publié des articles produits par le Réseau.

b) Les activités de dénonciation, d'interpellation et de plaidoyer

Sur ce point, le REN-LAC a été très actif en 2011. Les activités conduites concernent essentiellement :

- L'information et la sensibilisation à travers des émissions radiophoniques et télévisuelles et des articles publiés dans la presse

Chaque fois que l'actualité le commande, le REN-LAC a régulièrement produit des articles d'interpellations qui ont été diffusés par la presse nationale. En outre dans le cadre de son plan stratégique, le Réseau a initié et animé des émissions radiophoniques et télévisuelles. A cela s'ajoute la campagne pour jeunes en vue de leur inculquer très tôt les principes de bonne gestion du bien commun et un engagement à refuser la corruption.

- L'organisation des journées nationales de refus de la corruption

La 6^{ème} édition des journées nationales du refus de la Corruption qui, s'est tenue du 1^{er} au 9 décembre 2011, s'est penchée sur « *le rôle et la place de la justice burkinabé dans la lutte contre la corruption* ». Il s'agissait pour le REN-LAC d'ouvrir les débats sur la persistance de l'impunité des crimes économiques et surtout sur l'inaction de la justice face aux nombreux cas révélés par les structures engagées dans la lutte anti-corruption. Pendant 9 jours, le Réseau a déroulé plusieurs activités dont la remise d'un memorandum au gouvernement sur la nécessité d'adopter une législation anticorruption au Burkina Faso (Annexe III). Ce fut également une occasion de sensibiliser l'opinion publique nationale sur les méfaits de la corruption et la nécessité d'engager un combat citoyen contre ce fléau.

C'est dans cet esprit qu'il a été organisé des conférences et panels sur « *les mécanismes de répression pénale des cas de mauvaise gestion et de corruption au Burkina Faso* »

de même qu'une émission télévisuelle sur « *la problématique de la déclaration des biens au Burkina Faso* ».

- les prix de lutte anti-corruption (PLAC) 2010

Comme les années précédentes, trois prix ont été décernés à des journalistes de la presse écrite. Le 1er Prix a été remporté par Boureima Ouédraogo du Bimensuel *Le Reporter* pour la publication d'une série de 5 articles sur un « *deal mafieux de 9 milliards de FCFA entre le Groupe Mégamonde et la Banque commerciale du Burkina (BCB)* »¹¹. Le 2^{ème} Prix a été décerné à Idrissa Nogo du *Quotidien d'Etat Sidwaya* pour une série d'articles traitant des malversations financières et de détournements à la direction régionale de la santé du Sahel, dans les districts sanitaires de Manga et de Saponé¹². Enfin, le 3^{ème} Prix est revenu à Paul Miki Roamba du *Journal Le Reporter* pour son article intitulé « *Congrès extraordinaire du CDP : plus de 100 véhicules « fonds rouges » à la maison du peuple* », paru dans *Le Reporter* N°52 du 15 au 31 août.

Pour cette édition, au total 54 articles ont été enregistrés et examinés par le jury.

- le lancement des rapports annuels (2008, 2009 et 2010) sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

Les rapports 2008 et 2009 ont été lancés à la cérémonie de clôture de la 11^{ème} Assemblée générale du REN-LAC en mai 2011. Le lancement de ces deux rapports a permis de rattraper partiellement un retard dans la publication de ces rapports annuels. Mais c'est surtout la publication du rapport 2010 à l'occasion de la rencontre annuelle des organisations du REN-LAC en décembre qui a permis de rattraper définitivement ce retard.

Suite à la publication des rapports 2008 et 2009, le ministre de l'Economie et des Finances a demandé à rencontrer le REN-LAC pour échanger sur la méthodologie de collecte et de traitement des données. Lors de cette rencontre le ministère de l'Economie et des Finances et le REN-LAC ont convenu d'organiser un atelier conjoint sur la méthodologie d'enquête (sondage) du REN-LAC et les efforts du MEF pour lutter contre la corruption et la fraude. Cet atelier a été programmé pour se tenir au premier semestre de 2012.

¹¹ Ces articles ont été successivement publiés dans les éditions N°37 du 1er au 14 janvier 2010, N°39 du 1er au 14 février, N°40 du 1er au 14 mars et N°58 du 15 au 30 novembre 2010.

¹² Sidwaya N°6598 du 27 janvier 2010, N°6623 du 3 mars, 6707 du 2 au 4 juillet 2010

- les saisines administratives

C'est l'un des moyens d'interpellation des gouvernants par le REN-LAC. Chaque fois que des cas de corruption ou de suspicions de corruption sont révélés, le réseau saisit les autorités compétentes pour solliciter leur réaction ou des explications.

L'action de saisine administrative s'est réellement développée au cours de l'année 2011 avec onze (11) lettres adressées à des autorités administratives. Certaines requêtes ont obtenu une suite notamment des réponses sous forme de lettre ou des diligences d'action de la part des autorités saisies (MENA, MEF, CNLF, Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso, ASCE).

D'autres par contre, n'ont enregistré aucun accusé de réception de la part des autorités saisies. (Ministère de la Santé, Assemblée Nationale, Ministère de la Justice, Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Ouagadougou).

Ainsi, suite à l'accusation de l'avocat français Robert Bourgi, portée contre Jacques Chirac et Dominique de Villepin, respectivement ex-président et ex-Premier ministre de la France, d'avoir bénéficié de financements occultes de la part de cinq chefs d'Etat africains, dont le Président du Faso, le REN-LAC a, au niveau national, interpellé l'Assemblée nationale sur la nécessité d'assumer ses responsabilités afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Cette interpellation est restée sans suite.

- Le plaidoyer pour une loi anti-corruption

Cette année, le REN-LAC a commandité une étude en vue de l'élaboration d'une loi spécifique anti-corruption. Cette initiative s'explique, selon le Secrétaire exécutif du REN-LAC le Pr Blaise Sondo, par la nécessité de renforcer les dispositions réglementaires en matière de lutte anti-corruption. Selon lui, « *l'évolution de l'environnement institutionnel national et international exige que les stratégies de lutte soient revues et adaptées afin de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de corruption. Pour y arriver, l'application par les autorités administratives et judiciaires des dispositions répressives existantes en la matière s'avère nécessaire. Pour leur permettre de bien faire ce travail, le Réseau a jugé utile dès 2002 de faire l' 'inventaire des dispositions réglementaires et juridiques relatives à la lutte contre la corruption au Burkina Faso* », destiné à l'usage du grand public dans l'objectif de regrouper dans un seul document, facilement accessible et exploitable, tous les textes relatifs à la lutte contre la corruption. Toutefois, cet inventaire comporte de nos jours des insuffisances. Il n'a pas pris en compte

les conventions et autres textes signés et ratifiés au plan supra national par le Burkina Faso, dont l'incidence sur le dispositif normatif national est sans conteste»¹³ Par ailleurs, a-t-il poursuivi : « l'environnement juridique burkinabé a aussi connu une évolution depuis la réalisation de cet inventaire. La nécessité de l'actualiser s'est posée comme un impératif que le REN-LAC a résolu au début de l'année 2011 en commanditant un inventaire des textes existants en matière de lutte contre la corruption. A l'issue de cet inventaire, il s'est s'avéré que les textes existants étaient insuffisants ou inadaptés, d'où la présente proposition de texte de loi spécifique anticorruption»¹⁴ .

Cette proposition de loi (Annexe II) pourrait contribuer à améliorer le cadre juridique et normatif de la répression de la corruption au Burkina Faso.

Les médias

La presse burkinabé, en dépit de ses moyens limités, est devenue un acteur incontournable dans la lutte contre la corruption. Au cours de l'année 2011, la presse, écrite et privée, a porté à la connaissance de l'opinion publique nationale, des fautes graves de gestion des affaires publiques. Certains dossiers d'investigation ont provoqué de grands scandales au niveau national et suscité l'indignation quasi généralisée. Sont de ces affaires les scandales¹⁵ de gestion des lotissements par certains maires dont ceux de Koubri et de Koudougou¹⁶ . Suite à ces scandales, les 2 maires ont été révoqués par le gouvernement avec poursuites judiciaires pour manquement à l'éthique de la gestion de la chose publique et pour malversations sur les lotissements. En effet, en violation flagrante des textes, le maire de Koubri a octroyé 475 hectares à une opératrice économique bénéficiant, de protections notamment du ministre de l'Urbanisme d'alors. Selon le maire, ce serait le ministre qui lui aurait intimé l'ordre de signer les documents d'attribution à l'opératrice économique. Le maire a été finalement inculqué pour détournements, mauvaise gestion et vente illicite de parcelles par le Tribunal de grande instance de Ziniaré et mis aux arrêts.

S'agissant du maire de Koudougou, il a introduit auprès du gouvernement une demande

¹³ Extrait de l'allocation du Secrétaire Exécutif à l'occasion de la rencontre annuelle des organisations du REN-LAC, le 16 décembre 2011 à Ouagadougou

¹⁴ Allocation du Secrétaire exécutif, op.cit.

¹⁵ Cf. Le Reporter N°63 du 1er au 14 février 2011

¹⁶ Voir l'évènement N°217 du 10 septembre 2011

de déclassement d'un terrain de 20 hectares pour soit disant répondre à la forte demande de parcelles par les populations. Une fois l'autorisation de déclassement obtenu, il a distribué de vastes domaines à des amis politiques dont le Président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre d'alors, ministres, ambassadeurs, DG de sociétés et au frère cadet du Président du Faso, etc.

Un autre scandale qui a fait la une de presque tous les organes de presse au cours de l'année est sans conteste l'organisation chaotique du hadj 2011. Mais bien plus que les départs aléatoires, les rackets des candidats au Hadj, leurs souffrances, ce sont les conditions d'octroi du marché du Transport des pèlerins à la société STMB Tours. Cette affaire dégagent de fortes odeurs de corruption, voire de délits d'initiés. En effet, tout a été monté de toutes pièces pour octroyer le marché à cette société qui n'a ni les compétences, ni les moyens techniques et logistiques nécessaires. Pour le Hadj 2010, à l'ouverture des offres suite à l'appel lancé par le gouvernement, STMB Tours ne remplissait pas les conditions pour être attributaire du marché. En une journée, l'on a réussi à créer une compagnie aérienne, à obtenir un permis d'exploitation, un certificat de navigabilité, un certificat d'immatriculation et un certificat acoustique de 5 avions que l'on n'a jamais vus, une licence de stationnement, etc¹⁷.

A ces scandales s'ajoutent de nombreuses révélations régulières sur les services publics, les pratiques de certains gestionnaires publics, etc. Malheureusement, ces révélations n'ont pas eu les mêmes échos que les deux dossiers cités plus hauts. Certains périodiques tels que les hebdomadaires Bendré et l'Indépendant ont également publié plusieurs articles sur les mauvais fonctionnements du centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo (CHU) de Ouagadougou¹⁸.

Les quotidiens n'ont pas été non plus en reste. Que ce soit dans le quotidien d'Etat « Sidwaya » ou ceux privés (surtout Le Pays et l'Observateur), des articles ont été régulièrement publiés pour dénoncer non seulement les pratiques corruptrices mais aussi l'insuffisance des mesures prises par le gouvernement pour y faire face. En témoigne le deuxième prix remporté par un journaliste des éditions Sidwaya.

¹⁷ Cf. Le Reporter N°84 du 1er au 14 novembre 2011

¹⁸ Cf. L'indépendant N°882 du 3 août 2010

2.2.2 L'impact des initiatives publiques et privées sur la lutte anti-corruption en 2011

Le Rapport 2011 de l'Organisation Transparency international publié en décembre de la même année, relativement à l'indice de perception de la corruption, a noté un recul du Burkina Faso dans le classement par rapport à son rang des trois dernières années. Avec une note de 3,0, le Burkina se place au 100ème rang sur 183 pays. Avec cette note, la place du Burkina Faso avoisine celle des pays à corruption systémique.

Cette perception semble être partagée par la majorité des Burkinabé. Du reste, l'une des causes de la crise de 2011 est incontestablement, le sentiment de révolte grandissant face à l'ancrage de la corruption dans l'administration publique. Le Premier ministre l'a reconnu d'ailleurs à l'occasion de son discours sur l'Etat de la nation. En effet, tirant les enseignements de la crise, il a affirmé que :

- *« les Burkinabé accordent une grande importance à la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et sont de plus en plus hostiles à la corruption, à l'abus des biens publics et à l'enrichissement illicite ; ils attendent, par conséquent, de leurs gouvernants un comportement vertueux, dicté par l'impératif de la satisfaction de l'intérêt général ;*
- *ils nourrissent de nombreux espoirs à l'égard de l'Etat et de ses démembrements et attendent d'eux la contribution à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière de sécurité, d'alimentation, de logement, de justice et d'éducation ; ces attentes traduisent, en même temps, leur attachement subséquent à la nation burkinabé ;*
- *contrairement à un sentiment largement partagé, le Burkina Faso n'est pas à l'abri de la violence et de l'instabilité ; la paix sociale, qui constitue sa principale richesse, n'est pas un acquis définitif et peut être remise en cause à tout moment soit par des erreurs de gouvernance soit par le comportement des citoyens.»*¹⁹

Les Burkinabé prennent donc de plus en plus conscience de l'impact négatif de la corruption et de la mal gouvernance sur leurs conditions de vie. Mais, ils ont perdu

¹⁹ Extrait du discours sur l'état de la nation prononcé par Luc Adolphe Tiao à l'Assemblée nationale, le 6 octobre 2011

confiance en la volonté et en la capacité des pouvoirs publics à lutter efficacement contre ce fléau. Pire, le poisson pourrissant par la tête, ils sont convaincus que le mauvais exemple vient des gouvernants.

Comme l'ont déjà relevé plusieurs observateurs de la vie sociopolitique nationale, le Burkina plonge, chaque jour un peu plus, dans une crise sans précédent de la gouvernance. Les principaux traits caractéristiques de cette crise de la gouvernance sont entre autres :

- la faillite des cadres organisés du dialogue politique et social ;
- la banalisation de la corruption ;
- la trop forte concentration des pouvoirs aux seules mains de l'exécutif qui, malheureusement, semble faire de la corruption l'un des moyens de son maintien.

Malgré donc les secousses, 2011 n'a véritablement pas été différent en terme de changements profonds dans le système de gouvernance globale de l'Etat. Des mesures isolées qui ressemblent parfois à des actions d'éclats ont été constatées. Toutefois ces actions ne semblent pas avoir eu un effet structurant dans l'amélioration de la gestion publique.

L'incapacité du gouvernement à instaurer une culture de l'éthique et de la morale

Le gouvernement né de la crise a hérité des pratiques et des cultures institutionnelles qui tournent le dos à l'éthique et à la déontologie dans la gestion des affaires publiques. Jusqu'à l'éclatement de la crise de 2011, l'Etat s'apparentait à une propriété de groupuscules d'individus qui gravitaient dans les hautes sphères du pouvoir. Ce sont les mêmes qui détiennent à la fois le pouvoir politique et économique, décident de qui devrait accéder à un poste de responsabilité ou bénéficier de marchés publics. Ces pratiques ont contribué à creuser davantage le déficit de confiance entre citoyens et gouvernants. C'est cette crise de confiance qui a provoqué les révoltes de 2011 et les mutineries. En effet, les manifestations violentes des jeunes et particulièrement des scolaires à travers tout le pays traduisaient leur ras-le-bol face à l'impunité des crimes de sang comme cela se disaient à propos des revendications de justice suite à la mort suspecte de leur camarade Justin Zongo à Koudougou, le 20 février 2011.

De même, les mutineries des militaires à travers le pays étaient, elles aussi, soutenues par des revendications d'une meilleure gouvernance de l'armée dont la mauvaise gestion relève la hiérarchie au premier chef.

Ce qui est fondamentalement en cause, c'est le manque de volonté politique à lutter efficacement contre la corruption en instaurant des mesures strictes et concrètes, applicables à toutes les personnalités chargées de gérer les biens publics. Plus d'un Burkinabé doute justement de cette volonté politique qui devrait être portée par le Président du Faso en personne. Mais, il n'y a pas que les Burkinabé qui en doutent. Les partenaires techniques et financiers du pays sont également gagnés par ce doute légitime. En effet, dans un câble révélé par weakiliks, l'ancienne Ambassadrice des Etats-Unis au Burkina écrit : « *Zongo (ndlr Tertius Zongo) est sincère dans son intention de s'attaquer à la corruption, mais il croit que ses efforts auront très peu d'impact. De manière générale, le président Blaise Compaoré n'autorisera jamais que des cas de corruption de haut niveau soient poursuivis par le système judiciaire, que Compaoré contrôle. Même si l'ASCE est un progrès institutionnel sur le papier, son influence sera limitée tant qu'il n'y aura pas de réforme faisant de la justice un secteur entièrement indépendant* »²⁰.

Pour certains partenaires donc, le problème de fond serait le Président du Faso lui-même. Si l'on peut douter justement de la sincérité de l'ex-Premier ministre, au regard des scandales qui l'ont éclaboussé en 2011, après son départ de la primature, l'on ne peut que s'inquiéter de l'image que certains diplomates ont des premiers responsables du pays.

Cette image est largement partagée par l'opinion publique nationale, si bien que les quelques rares sanctions prises par le gouvernement, les autres institutions ou structures publiques (révocation de maires, sanctions de certains fonctionnaires indéliçats, suspension de certaines entreprises de la commande publique, commissions d'enquêtes parlementaires, assises criminelles, publications de rapports de contrôles, etc.) ressemblent plus à des actions d'éclat qu'à une volonté réelle de réduire le phénomène de la corruption. L'Etat semble aujourd'hui incapable d'opérer des transformations profondes et structurantes pour imposer les principes et règles de bonne gouvernance. Révoquer des maires indéliçats, suspendre des entreprises incompetentes de la commande publique, publier des rapports de contrôles, sanctionner des fonctionnaires véreux, ..., c'est sans doute des avancées significatives. Cependant, tant que certains

²⁰ Câble publié par JA le 14 septembre 2011

barons du système continueront de jouir des enrichissements illicites en toute impunité, le phénomène de la corruption risque de s'ancrer durablement dans la société. Au-delà donc des discours et des déclarations d'intention, le gouvernement devrait faire l'effort de travailler à des réformes permettant d'instaurer des institutions fortes, indépendantes et qui assument pleinement leurs rôles et leurs responsabilités. Pour y arriver, il va falloir que le Président du Faso, s'y emploie personnellement, au-delà des discours.

Quoi qu'il en soit, il est bien clair que le succès de la lutte contre la corruption et la préservation de la paix et de la stabilité sociale et politique imposent un changement radical de la gouvernance, à toutes les échelles et à tous les niveaux de responsabilité.

Pour être efficaces, les mesures prises par l'Etat doivent prendre en compte les différentes formes de corruption, les différents niveaux de compétence et de ressources, l'implication des divers acteurs et parties prenantes (locales, nationales et internationales). Elles doivent aussi avoir un impact sur la redistribution des richesses nationales. Elles impliquent l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre la corruption à la hauteur de l'ampleur du phénomène. Elles imposent enfin, une bonne coordination et une collaboration entre les différents acteurs (du niveau national au local) et l'accès des médias aux sources d'information en vue de contribuer à construire une opinion publique outillée pour contrôler la gestion des affaires publiques et interpellier les gouvernants.

La gestion des collectivités territoriales ou la décentralisation de la mal gouvernance ?

Inscrite dans la Constitution en ses articles 143 et 145, l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales vise à rapprocher l'administration de l'administré et à créer les conditions d'une participation démocratique à la gestion de ces collectivités. Mais à l'image de la gouvernance globale de l'Etat, la décentralisation souffre d'énormes tares et blocages politico-institutionnels qui mettent en doute la volonté politique d'en faire un instrument de construction de communautés humaines responsables de leur destin. Près de deux décennies après le démarrage du processus, nonobstant les nombreuses réformes entreprises, les réalités sur le terrain laissent apparaître l'émergence de nouvelles élites qui rivalisent d'ardeur et de génie dans les détournements, l'enrichissement illicite et la gestion scandaleuse des terres.

La mise en place des collectivités locales implique un transfert de pouvoirs, de

compétences et de ressources de l'Etat central vers des échelles territoriales plus proches des citoyens (communes et régions). Pour les spécialistes, elle apparaît comme une alternative à la crise de légitimité et d'efficacité de l'Etat.

A l'épreuve de la pratique, les collectivités territoriales ne sont pas mieux gérées que l'Etat central. Les communes sont progressivement transformées en arènes de compétitions déloyales, parfois mêmes mafieuses, pour les ressources et le pouvoir.

On assiste à une sorte de recentralisation des pouvoirs aux seules mains des élus locaux, des administrations déconcentrées de l'Etat et de nouveaux riches essentiellement composés de prête-noms, de gérants d'entreprises virtuelles, de sociétés écran évoluant dans les délits d'initiés dans les marchés publics, mais aussi et surtout dans la vente de la terre et des parcelles.

Les faits reprochés aux maires révoqués ou suspendus ne sont que les parties visibles de l'iceberg de la mal gouvernance qui plombent les collectivités locales. Certains élus locaux, bénéficiant de bonnes protections, ont fait des lotissements un simple commerce de parcelles. Des citoyens sont spoliés au profit de riches commerçants ou de hautes personnalités de l'Etat central qui ont fait de la spéculation foncière leur nouveau deal. Malheureusement, du côté de l'Etat la rigueur de la loi s'applique de façon très sélective. Cette rigueur s'applique avec célérité pour certains maires qui n'ont pas des mentors puissants, tandis que pour d'autres, il n'y a de sanction que lorsque le gouvernement a le dos au mur et a besoin de sacrifier quelques brebis galeuses pour se tirer d'affaire. C'est le cas de Séraphine Ouédraogo Ex maire de Boulmiougou dont la gestion des lotissements est décriée depuis bientôt une décennie. Mais elle était toujours là, très puissante. Il a fallu que survienne la crise pour qu'une des multiples manifestations de protestations émeuve enfin le gouvernement. C'est également le cas des arrondissements de Bogodogo, Signoghin et Nongremasson où les lotissements ont aussi fait de nouveaux riches. Mais là, l'on attend toujours une réaction salvatrice. Les populations crient leur ras-le-bol, mais ces maires n'ont pas à s'inquiéter.

Les populations sont ainsi prises en otage par des hommes politiques et des opérateurs économiques qui se soucient peu de la morale et du bien commun. Ce qui importe pour eux, ce sont leurs affaires dont la prospérité prime sur tout, parfois même sur la vie humaine.

Parfois, ce sont des membres du gouvernement qui, forts de leur position, influencent ou induisent les élus locaux en erreur en les poussant dans des pratiques contraires à

l'orthodoxie de la gouvernance locale.

Ces dossiers ont permis de comprendre, d'une certaine manière, pourquoi l'engagement de l'ancien Premier ministre, Tertius Zongo, à lutter contre la corruption se limitait seulement aux discours. A Koudougou, il a accepté d'être attributaire d'un domaine (plus de 6000 m²) avant que la procédure de déclassement n'aboutisse. Par la suite, il a cosigné l'autorisation du déclassement tout en sachant que les arguments avancés par le maire étaient faux. Son frère Joas Zongo était également attributaire de 2010 m².

Le Président de l'Assemblée nationale (plus de 3 000 m²), le ministre Laurent Sedogo, l'ancien ministre Noël Kaboré, l'ambassadrice Juliette Bonkougou, l'ex-directeur général de la société nationale des hydrocarbures du Burkina Hubert Yaméogo, François Compaoré le Petit frère du Président du Faso,...sont aussi mêlés à ce scandale. Et le comble de l'indécence, le vieux Zongo, propriétaire du verger déclassé, n'est même pas attributaire d'une toute petite portion.

Ces scandales de Koudougou et de Koubri ont mis à nu l'implication des autorités dans des spéculations foncières. Ce sont les mêmes qui sont propriétaires de grandes fermes dans des zones rurales notamment dans les régions du Centre-Ouest (surtout dans les provinces du Ziro et de la Sissili), de l'Est et des Hauts-Bassins. De pauvres paysans sont expropriés de leurs champs par des « Grands ». Plus grave, certains semblent entretenir leurs propriétés privées avec les ressources (humaines, matérielles et même financières) de l'Etat. Pour preuve, nombre de responsables administratifs et/ou politiques ont du mal à assurer le fonctionnement de leurs fermes une fois qu'ils ne sont plus aux affaires.

Au regard de l'ampleur de ces pratiques, il n'est pas exagéré de penser que la question foncière est l'une des plus grosses menaces pour la stabilité et la paix sociale au Burkina Faso pour les années à venir. Le gouvernement doit enfin agir. Mais comment peut-il agir si à chaque fois qu'éclate un scandale, les faits révèlent que des anciens chefs du gouvernement et des ministres y sont trempés jusqu'au cou ? Comment peut-il agir s'il a la double propension de ne pas rendre compte et de fermer les yeux sur les cas flagrants de détournement de deniers publics, de conflits d'intérêt, ou de trafics en tous genres.

L'éveil des consciences citoyennes comme la meilleure alternative

A défaut donc d'une volonté politique réelle de changement, l'éveil des consciences citoyennes peut constituer une alternative. Les citoyens doivent se mobiliser et veiller

sur la gestion quotidienne des affaires publiques, tant au niveau local que national.

Sur ce plan, l'année 2011 aura finalement confirmé que seuls les rapports de forces peuvent contribuer au changement dans la conduite de l'Etat et la gestion du bien commun.

L'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de cette montée du mercure social en début 2011, est que les cadres légaux sont totalement discrédités aux yeux de la jeunesse qui semble désormais ne croire qu'en ses propres capacités à s'imposer par les seuls moyens dont elle dispose : la violence et la défiance.

En outre, la crise des valeurs et du politique ont atteint un seuil tel que dans l'imaginaire populaire, politique va de pair avec malhonnêteté, concussions, compromissions et surtout enrichissement personnel et illicite. L'accession à un poste de responsabilité ou à un mandat électif est synonyme d'enrichissement personnel, de confort socioéconomique, de fortunes curieuses et difficilement justifiables.

Les événements de 2011 montrent bien que seule une mobilisation citoyenne peut contribuer à des changements significatifs dans la gouvernance. Cette conclusion interpelle tous les acteurs engagés dans la lutte anti-corruption. En effet, plus que les dénonciations, le plaidoyer et l'interpellation des gouvernants, des efforts soutenus doivent être déployés dans le sens de l'information, la formation et la mobilisation des populations. Pour réussir la lutte contre la corruption, il faut que les mentalités changent. Il faut œuvrer à l'émergence de dynamiques citoyennes qui veillent sur la gestion quotidienne de la société, qui excluent toute passivité sur les faits de corruption et exigent des comptes à ceux qui gèrent le bien commun. La lutte contre la corruption est donc avant tout un combat citoyen, surtout dans un contexte où la bonne foi des autorités est plus que douteuse. Sans cette mobilisation citoyenne, les efforts des organisations de la société civile et des médias risquent, à moyen et long termes, de s'éteindre.

Fort heureusement, ce qu'il a été donné de constater en 2011, laisse espérer que lentement mais sûrement, les consciences sociales s'éveillent progressivement. Les jeunes, organisés ou non, donnent des raisons d'espérer. Les rapports de force sont progressivement entraînés de se construire en faveur du rejet de la corruption et de la mal gouvernance.

Cet éveil des consciences résulte entre autres des efforts des organisations de la société civile et des médias à mobiliser, informer et sensibiliser l'opinion nationale sur le nécessaire engagement collectif pour une meilleure gestion des affaires publiques.

En somme, la corruption a atteint des proportions très inquiétantes au Burkina Faso et touche pratiquement tous les secteurs de la vie nationale et toutes les sphères de la gouvernance. Son impact sur l'économie n'est plus à démontrer : Elle distrait 25% de PIB selon la Banque Mondiale, elle constitue de plus en plus une cause de divorce entre les gouvernants et les gouvernés. En 2011, comme les années précédentes, en dépit de quelques actions isolées, la lutte contre la corruption semble relever plus de déclarations d'intentions et de double langage que d'une volonté politique clairement perceptible d'y mettre un terme. Il est vrai que des maires ont été révoqués ; que des mesures ont été prises dans le sens de réduire la corruption et de renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire, mais le phénomène persiste.

Pour être efficace, la lutte anti-corruption doit d'abord reposer sur une volonté politique visible par les actes. Il n'est pas tolérable que dans un Etat, des contrôles établissent des fautes de gestion, publient des rapports et que l'autorité continue à permettre aux délinquants à col blanc de jouir d'une incompréhensible impunité. Chaque rapport de la Cour des comptes est un condensé de violations des principes et règles de gestion du bien public, de détournements de deniers publics. Chaque rapport de l'ASCE est aussi édifiant avec son lot de malversions établies avec des auteurs identifiés. Comment peut-on croire à la volonté des pouvoirs publics quand les rapports produits par les structures de l'Etat sont simplement ignorés ? Aujourd'hui plus que jamais, la volonté politique de lutter contre la corruption se révèle être un vœu pieux, une démission.

L'efficacité de la lutte contre la corruption passe aussi par une mobilisation citoyenne soutenue. Si les gouvernants refusent d'engager réellement la lutte, les citoyens doivent se donner les moyens de les y contraindre. C'est la seule alternative. L'Etat appartient à tous les citoyens. C'est donc du devoir de chacun et de tous de veiller à ce que des individus ne continuent pas à s'approprier l'Etat et à abuser impunément de ses biens.

2.2.3 Recommandations

La lutte contre la corruption ne saurait donc être l'affaire des seuls pouvoirs publics, mais bien plus un combat citoyen qui devrait mobiliser des militants dans toutes les catégories socioprofessionnelles. Le présent rapport formule des recommandations à l'endroit des différentes catégories d'acteurs. Certaines ont été déjà formulées dans des rapports antérieurs mais n'ont malheureusement pas connu de suite. Les

recommandations ci-dessous sont donc une actualisation enrichie.

Recommandations aux acteurs étatiques

Les plus hautes autorités ont pris de nouveaux engagements en matière de lutte contre la corruption. Pour que ces engagements ne restent pas sans suites concrètes, nous recommandons aux gouvernants :

- l'adoption d'une loi spécifique de lutte anti-corruption ;
- l'engagement ferme et pratique à fonder l'exercice du pouvoir politique sur l'esprit de service alliant compétence et efficacité, lesquelles sont indispensables pour rendre transparente et probe l'administration publique ;
- l'instauration d'une culture de redevabilité (reddition des comptes) ;
- la clarification et l'application effective des dispositions des principes de déclaration de biens en intégrant la publication et la régularité de la vérification des contenus de ces déclarations avant et après l'accès à une haute fonction de l'Etat ;
- la transparence à tous les niveaux de la gestion des deniers publics ;
- la mise en œuvre des recommandations et la sanction des fautes de gestion révélées par les structures de contrôles de l'Etat ;
- la publication et le suivi des recommandations des rapports des commissions d'enquêtes initiées par le Parlement ;
- le renforcement des dispositifs de contrôles et d'inspections réguliers des services publics y compris les services municipaux sur toute l'étendue du territoire national;
- la reconnaissance des efforts et l'appui aux organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption afin de renforcer leurs capacités d'initiatives et d'interpellation ;
- l'accès aux informations et l'appui aux organes de presse qui se spécialisent dans l'investigation par la protection des journalistes en vue de garantir leur sécurité dans l'exercice de leur métier ;
- la formation civique et citoyenne des populations en vue de les inciter à s'intéresser davantage à la gestion de la chose publique;
- l'urgence de mettre en place des mécanismes de gestion transparente et de contrôle du foncier (aussi bien urbain que rural) ;

- la nécessité de donner réellement des suites judiciaires aux révocations avec l'engagement de poursuites judiciaires contre les mauvais gestionnaires des ressources publiques.

Recommandations aux acteurs non étatiques

Pour les acteurs non étatiques dont le travail commence à porter des fruits, il est indispensable de poursuivre et d'intensifier les efforts en vue d'une large mobilisation autour de la lutte anti-corruption. Aussi recommandons-nous :

- l'organisation de forums-multi-acteurs réunissant périodiquement tous les acteurs engagés en vue de mutualiser les moyens, les informations et les expériences ;
- la décentralisation des initiatives des acteurs non étatiques pour prendre en compte le niveau local ;
- un accompagnement des collectivités territoriales dans la formation et le renforcement des capacités des populations à participer, négocier et contrôler l'action publique locale ;
- l'identification de groupes stratégiques et de personnes ressources porteuses d'initiatives mobilisatrices et la constitution de groupes de veille citoyenne aussi bien dans les communes qu'au niveau national ;
- la création d'un observatoire national de la corruption essentiellement composé des structures publiques, des OSC et des médias qui aura pour mission de documenter régulièrement les cas de corruption et de saisir les autorités compétentes ;
- un appui aux médias en matière d'investigation journalistique et d'accès aux sources d'informations ;
- l'organisation et l'animation de fora dans les communes, les secteurs et villages en vue d'une large sensibilisation des populations sur la corruption, ses effets et les mécanismes de lutte.



ANNEXES

Annexe I : Grille d'entretien sondage 2011



N° de Fiche (Réservé au REN-LAC)

Sondage 2011 sur l'état de la corruption au Burkina Faso

Grille d'entretien

Nom et prénom(s) de l'enquêteur :

Nom de l'agent de saisie : _____

Section I : Identité de l'enquêteur

Q1.1. Date de l'enquête : / ___ / ___ / ___/. **Q1.2** Heure début enquête : / ___ h/ ___ mn.

Section II : Identification de l'enquêté(e)

Q2.1. Région : _____. **Q2.1bis.** Ville : _____

Q2.1ter. Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer le numéro du secteur où l'entretien est réalisé*) / _____/

Q2.1quar. : Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer le point central d'orientation : exemple, le marché central, la Mairie etc.*)

Q2.1quin. Secteur / itinéraire d'enquête (*indiquer les points cardinaux du lieu de rencontre de l'enquêté(e), exemple O pour Ouest de la Mairie, NO pour Nord-Ouest*):

Q2.2. Sexe : (*cocher et inscrire le code correspondant dans la case*

1 = Féminin ; 2 = Masculin

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur, j'enquête pour le compte du REN-LAC. Pourriez-vous m'accorder un peu de votre temps précieux pour un entretien ? Cela durera environ une dizaine de minutes (l'enquête prend fin si en dépit d'une insistance de l'enquêteur, la personne oppose un refus à la demande)

Q2.3. D'abord, pouvez-vous m'indiquer votre âge ? (*inscrire le code correspondant dans la case*) : 1 = 20-29 ; 2 = 30-39 ; 3 = 40-49 ; 4 = 50-59 ; 5 = 60 et + ;
 9 = NSP

Q2.4. Quelle activité professionnelle exercez-vous ? : *(si la réponse le permet, l'enquêteur identifie la catégorie professionnelle d'après l'activité principale et inscrit le numéro dans la case correspondante ; si la réponse est vague, l'enquêteur pose la question supplémentaire suivante : « est-ce votre activité principale ?, sinon laquelle est votre activité principale » ? cette réponse doit lui permettre d'inscrire le code dans la case appropriée.)*

1 = Aide familiale/servante/bonne ; **2** = Indépendant ; **3** = Salarié public/privé ; **4** = Employeur ; **5** = Apprentis ; **6** = Chômeur ou en quête du 1^{er} emploi ; **7** = Retraité ; **8** = Occupé au foyer/ménagère ; **9** = Elève/Étudiant ; **10** = Rentier ; **11** Autres (que ceux déjà cités), précisez : _____

Q2.5. Avez-vous été scolarisé(e) : *inscrire le code dans la case* : **1** = Oui ; **0** = Non *(si non allez à Q3.1)*

Q2.6 Quelle est la dernière classe que vous avez fréquentée ? *(d'après la réponse, l'enquêteur identifie le niveau de scolarisation et inscrit le code dans la case).*

1 = Primaire ; **2** = Secondaire ; **3** = Universitaire.

Section III : Perception de l'ampleur de la corruption en 2011

Q3.1. Les pratiques de la corruption sont-elles fréquentes cette année? *(Selon la réponse, l'enquêteur dans l'entretien s'efforce de faire préciser par l'enquêté(e) le degré de fréquence « très fréquent ou fréquent » de la corruption ; une réponse négative équivaut à inexistante : l'enquêteur inscrit le code correspondant dans la case)* **1** = Très fréquent ; **2** = Fréquente ; **3** = Inexistante ; **9** = NSP.

Q3.2. Commentaires (éventuels) de l'enquêté(e) relatifs à la question **Q3.1**:

Q3.3. Comparée à l'année précédente, comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso? *(inscrire le code correspondant dans la case)*

1 = Augmente ; **2** = Stationnaire ; **3** = Régresse ; **9** = NSP.

Q3.4 Qu'est-ce qui justifie cette évolution?

Q3.5. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert une ou plusieurs rétributions en échange d'un service que vous avez sollicité auprès d'une administration publique et qui devait vous être assuré gratuitement ? : **1** = Oui ; **0** = Non (*Si non, aller à Q.10*)..

Q3.6. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert cette (ou ces) rétribution(s) (*en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas le plus révoltant du point de vue de ce (ou cette) dernier (ère) et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question*) :

Q3.7. Vous m'avez dit que vous avez offert une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange d'un service auquel vous aviez droit gratuitement dans une administration publique, qu'avez-vous offert au juste ?

: **1** = Argent ; **2** = Nature (*si en nature, aller à Q3.9*) .

Q3.8. Quel est le montant que vous avez payé ? (*insister pour avoir le montant exact ou approximatif du paiement ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes*)

1^{er} montant (*unique ou le plus faible*) : _____ FCFA ; 2^{ème} montant (*le plus élevé*) : _____ FCFA

Q3.9. Vous m'avez dit que vous avez offert une (*plusieurs*) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour proposer cette (ces) rétribution(s) à l'agent public ou si c'est lui qui vous l'avait (*les avait*) demandée(s) :

: **1** = Moi-même ; **2** = l'agent public ; **3** = autre (Précisez : _____
_____)

Q3.10. Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu une ou plusieurs rétribution(s) en échange de service(s) non soumis à paiement demandé(s) par certains usagers de votre administration ? : **1** = Oui ; **0** = Non (si non, aller à **Q3.15**;

Q3.11. Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu cette (ces) rétribution(s) *joindre au besoin une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes*) :

Q3.12. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (ou plusieurs) rétributions illégales en échange de services non soumis demandés par un usager de votre administration, qu'avez-vous reçu au juste ? **1** = Argent ; **2** = Nature (si en nature, aller à la question **Q3.14**)

Q3.13 Quel est le montant que vous avez reçu ? (*insister pour avoir le montant exact ou approximatif de la somme reçue ; si de l'argent a été reçu plus d'une fois par l'enquêté, demander les deux montants extrêmes*)

1^{er} montant (*unique ou le plus faible*) : _____ FCFA ; 2^{ème} montant (*le plus élevé*) : _____ FCFA

Q3.14. Vous m'avez dit que vous avez reçu une (*plusieurs*) rétribution(s) illégales au cours de cette année. Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour solliciter cette (ces) rétribution(s) à l'usager de votre administration ou si c'est lui qui vous l'avait (*les avait*) proposée(s). : **1** = Moi-même ; **2** = l'usager de l'administration ;

3 = autre (Précisez : _____)

Q3.15. Avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour ? : **1** = Oui ; **0** = Non (Si non, aller à **Q3.20**).

Q3.16. Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (*ou ces*) offre(s) de rétribution(s) a (*ont*) été faite(s) (*en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas le plus révoltant du point de vue de ce (ou cette) dernier (ère) et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question*) :

Q3.16bis Décrire les circonstances dans lesquelles, cette (ou ces) sollicitation(s) de rétribution(s) a (ont) été faite(s) (en cas de plusieurs circonstances, l'enquêteur doit insister pour que l'enquêté(e) décrive le cas le plus révoltant du point de vue de ce (ou cette) dernier (ère) et éventuellement joindre une feuille supplémentaire pour décrire au plus 2 circonstances différentes ; dans ce dernier cas, rappeler le numéro de la question) :

Q3.17. Quelle est la nature de ce qui a été payé par l'utilisateur ?) : **1** = Argent ; **2** = Nature ;

9 = NSP (si nature ou NSP, aller à **Q3.19**)

Q3.18. Quel est le montant qui a été payé ? (insister pour avoir le montant exact ou approximatif du paiement ; en cas de paiements multiples, demander les deux montants extrêmes) :

1^{er} montant (unique ou le plus faible) : _____ FCFA ; 2^{ème} montant (le plus élevé) : _____ FCFA

Q3.19. Vous m'avez dit que vous avez été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour (en fonction de la réponse donnée par l'enquêté(e) aux questions 3.16 et 3.17, l'enquêteur utilisera « offre » ou « sollicitation ») dites-moi, qui de l'utilisateur ou de l'agent de l'administration a le premier pris l'initiative de la démarche d'offre ou de sollicitation de la rétribution illégale ?

: **1** = Usager du service ; **2** = Agent de l'administration publique ; **9** = NSP ;

3 = Autre (précisez : _____).

Supposons que vous devez classer les différents services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour ou qu'une proche connaissance de vous a utilisées pendant la même période (dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance)..

- ▣ **Catégorie 1** : une administration publique ou un de ses démembrements, sont classés « première catégorie » si des services non soumis à paiement vous y ont été assurés sans

que vous n'offriez une rétribution illégale à aucun des agents qui y travaillent ou sans qu'aucun de ses agents ne vous ait sollicité une rétribution illégale.

- ▣ **Catégorie 2** : une administration publique ou un de ses démembrements, sont classés « **deuxième catégorie** » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés contre des rétributions illégales que vous avez offertes de votre gré à certains agents (*pas tous*) qui y travaillent ou contre des rétributions illégales sollicitées auprès de vous par certains des agents de cette administration.
- ▣ **Catégorie 3** : une administration publique ou un de ses démembrements, sont classés « **troisième catégorie** » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été systématiquement assurés moyennant une rétribution illégale payée par vous aux agents qui y travaillent.

Q3.20 Citez les services des administrations publiques que vous avez utilisées entre janvier passé et ce jour, ou qu'une proche connaissance de vous a utilisées pendant la même période et classez chacun de ces services dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Services désignés par l'enquêté(e)	Catégorie

NB : En cas d'un nombre de services cité supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Supposons que vous devez également classer les différentes catégories d'agents de l'administration publique auprès desquels, une proche connaissance de vous ou vous-même avez sollicité entre janvier passé et ce jour, des services non soumis à paiement (*dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance*).

- ▣ L'agent public est classé « **première catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement sans solliciter ou recevoir de vous une rétribution illégale.
- ▣ L'agent public est classé « **deuxième catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement dans cette administration contre des rétributions illégales que vous

avez offertes d'initiative à certains agents (*pas tous*) qui y travaillent ou qui vous ont été sollicitées par certains des agents (*pas tous*) de cette administration.

- ▣ L'agent public est classé « **troisième catégorie** » s'il vous a délivré des services non soumis à paiement dans cette administration moyennant une rétribution illégale systématiquement sollicitée par l'agent.

Q3.21 Citez les types d'agents des administrations publiques dont une proche connaissance de vous ou vous-même avez sollicité des services non soumis à paiement entre janvier passé et ce jour, et classez chacun d'eux dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut.

Typologie des agents de l'administration publique	Catégorie

NB : En cas d'un nombre d'agents cité supérieur à 5, insérer une feuille supplémentaire en portant le numéro de la question.

Q3.22. Citer les mesure(s) que le Gouvernement a prises pour lutter contre la corruption entre janvier passé et ce jour.

Parmi les mesures que vous venez de citer, quelles sont celles qui peuvent le plus dissuader :

Q3.23. des agents publics de solliciter des usagers des services de l'administration publique des rétributions illégales ?

Q3.23bis. des usagers des services de l'administration publique d'offrir des rétributions illégales aux agents qui y travaillent ?

Section IV : Attitudes des populations face aux faits et pratiques de corruption

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de Bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l'utilisateur s'exclame : « *Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là !* ». Et l'utilisateur accéda à sa requête.

Comment appréciez-vous :

Q4.1 la manière de servir de l'agent de Bureau ? (*annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

: **1** = Inacceptable et condamnable ; **2** = Inacceptable mais compréhensible ;

3 = Acceptable ; **9** = NSP.

Q4.1bis l'accession de l'utilisateur à la sollicitation de l'agent de Bureau ?

(*Annoncer d'abord les réponses, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles*) :

: **1** = Inacceptable et condamnable ; **2** = Inacceptable mais compréhensible ;

3 = Acceptable ; **9** = NSP.

Section V : Causes et conséquences de la corruption

Q5.1 Selon vous, qu'est-ce qui peut amener un travailleur de l'administration publique à demander aux usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? (*L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique*)

Q5.1bis. Quels effets, cette demande de rétributions illégales par les agents de l'administration publique pour délivrer des services non soumis à paiement aux usagers peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique ?

Q5.2 Selon vous, qu'est-ce qui peut amener un travailleur de l'administration publique à accepter des usagers des rétributions illégales en échange de services non soumis à paiement ? *(L'enquêteur doit veiller à ce que l'enquête comprenne bien qu'il s'agit des travailleurs de toute l'administration publique)*

Q5.2bis Quels effets, cette offre de rétributions illégales par les usagers aux agents de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique?

Q5.3. Selon vous, qu'est-ce qui peut amener des grands commis de l'Etat c'est-à-dire *des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, les DG des sociétés d'Etat* à demander des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? *(l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté(e) comprenne bien qu'il s'agit des personnalités de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'administration publique).*

Q5.3bis. Quels effets, la demande de rétributions illégales par les grands commis de l'Etat aux usagers de l'administration publique peut-elle avoir sur les prestations de cette dernière ?

Q5.4. Selon vous, qu'est-ce qui peut amener des grands commis de l'Etat, c'est-à-dire *des membres du Gouvernement, des présidents d'institution, des députés de l'Assemblée nationale ou des maires des communes, des secrétaires généraux, les DG des sociétés d'Etat* à accepter des rétributions illégales dans le cadre de leur travail ? *(l'enquêteur doit veiller à ce que l'enquêté comprenne bien qu'il s'agit des personnes de catégorie hiérarchique supérieure à celle des travailleurs de base de toute l'administration publique)..*

Q5.4bis. Quels effets, l'offre de rétributions illégales par les usagers à des grands commis de l'Etat peut-elle avoir sur les prestations de l'Etat?

Q5.5. Que doit faire le Gouvernement pour réduire la fréquence de la corruption dans notre pays ?

Section VI : variés

Q6.1. Depuis janvier passé, avez-vous été informé(e) sur la corruption? : **1** = Oui ; **0** = Non (*Si non, aller à Q6.3.*)

Q6.2. A quelle occasion avez-vous été informé(e) sur la corruption ?

Q6.2.bis. Quel a été le contenu de l'information que vous avez eue sur la corruption ?

Q6.2.ter. Par quelles sources avez-vous été informé(e) sur la corruption entre janvier et ce jour ? (*l'enquêteur s'efforcera de collecter toutes les sources possibles par lesquelles l'enquêté(e) a été informée*)

Q6.3. Quelles structures et organisations luttent-elles contre la corruption au Burkina Faso?

Q6.4. Avez-vous des commentaires sur cette enquête ?

Q6.4bis. Avez-vous des commentaires sur la corruption ou sur la lutte contre elle ?

Q6.5. Heure de la fin de l'entretien : / ____ h/ : ____ mn

Date du contrôle du superviseur : ____ / ____ /2011

Signature de l'enquêteur

Identité et Signature du superviseur

Annexe II: Extrait du projet de proposition de loi anticorruption

A- Des arguments en faveur de l'adoption d'une loi spécifique

Il faut distinguer entre les raisons d'ordre général et les raisons spécifiques.

Concernant les raisons d'ordre général, on note :

- le caractère néfaste du phénomène de la corruption sur l'économie;
- le caractère impératif de la lutte anti-corruption;
- le constat amer de l'impunité dont jouissent des auteurs d'actes de corruption et assimilés;
- les insuffisances des textes existants (confère exposé des motifs de la loi).

Relativement aux raisons spécifiques, la présentation a fait ressortir les éléments suivants :

- la loi spéciale déroge sur la loi spéciale (à l'image de la loi relative à la répression du grand banditisme, des actes de terrorisme, des manifestations sur la voie publique etc.). En vertu de ce principe, la loi anti-corruption dérogera sur le code pénal;
- la proposition de loi résout le problème de disparité physique et juridique des textes existants en matière de corruption. Ce qui facilitera le travail des juges qui n'auront désormais qu'un seul et unique texte relatif à la répression de la corruption ;
- la nécessité pour le Burkina Faso de se conformer à ces engagements internationaux en adoptant un texte relatif à la prévention et à la répression de corruption dans la mesure où le code pénal n'a pas vocation à prévenir ;
- la nécessité d'organiser une meilleure répression des actes de corruption: la loi spécifique sera en même temps une loi de procédure et une loi de fond ;

En résumé, la proposition de loi présente les avantages certains suivants:

- la réduction du déficit budgétaire;
- l'efficacité de l'administration publique par l'augmentation du nombre de postes de qualité ;
- la satisfaction aux engagements internationaux ;
- la répression des fonctionnaires étrangers corrompus en droit burkinabè ;
- l'augmentation des niveaux d'investissement ;

- l'abaissement du coût des affaires.

B- Des innovations dont est porteuse la proposition de loi

Les innovations concernent aussi bien le fond du droit applicable que la procédure à suivre.

En ce qui concerne le fond du droit, on note :

- une conception extensive de la notion de corruption (cette conception permet de cerner plus de maux qui, jadis échappaient à toute qualification pénale pertinente – enrichissement illicite ou délit d'apparence avec inversion de la charge de la preuve –, plus de personnes notamment les agents du secteur privé, défaut de déclaration des biens. Cf. article 20, 21, 31, 32 de la proposition de loi);
- la prise en compte de la prévention (titre 2: structures et mesures notamment le recrutement d'agents publics, la déclaration des biens – extension des personnes concernées, publication au JO, affichages, renouvellement de la liste) ;
- l'alourdissement des peines encourues et surtout pour certaines catégories professionnelles;
- la protection des dénonciateurs de faits de corruption (protection de leur identité et pénalisation du fait de la dévoiler) ;
- les circonstances atténuantes pour les victimes de bonne foi qui collaborent ;
- l'accès des citoyens à l'information ;
- la pénalisation de la non dénonciation de faits de corruption et de la dénonciation abusive ;
- le droit de saisine judiciaire reconnu aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption, pour la transparence ;
- la prévision de peines complémentaires plus efficaces.

Relativement à la compétence, la procédure et au jugement :

- le tribunal correctionnel reste compétent malgré les peines supérieures à 5 ans tout comme en matière de grand banditisme;
- des techniques d'enquêtes spéciales (livraison surveillée, infiltration) sont prévues;
- la procédure de flagrant délit est maintenue avec possibilité de saisir le juge d'instruction;

- il est fait obligation pour le procureur du Faso d'engager des poursuites en cas de dénonciation dans les rapports des organismes publics ou privés ayant pour mandat la lutte contre la corruption et pour la transparence. L'autorité hiérarchique ne pourra que donner des ordres positifs dans le sens de la poursuite ;

Certaines infractions sont imprescriptibles (lorsque le produit du crime est transféré en dehors du territoire national) ou assorties de délai plus long (corruption d'agents publics étrangers).

Extrait du rapport des consultants des rencontres de dissémination de l'étude sur l'inventaire des textes de loi anti-corruption et de formulation d'une proposition de loi

Annexe III: Mémoire adressé au Gouvernement

Excellence Monsieur le Président du Faso,

Du 1er au 9 décembre 2011, le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) a organisé la 6ème édition des Journées Nationales du Refus de la Corruption (JNRC), sous le thème « *la justice burkinabè et la lutte contre la corruption* ». Ces Journées, faut-il le rappeler, s'inscrivent dans une logique de conscientisation de la population et d'interpellation des pouvoirs publics sur le danger que constitue la corruption et la nécessité de la combattre efficacement.

Le choix de ce thème se justifie d'abord par l'actualité nationale, faite d'impunité de la plupart des cas manifestes de corruption. En effet, de nombreux rapports et recommandations de la Cour des Comptes, de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption, de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat, ainsi que les dénonciations de la presse et les recommandations du REN-LAC, sont restés à ce jour sans suite. Le choix du thème se justifie ensuite, par le plaidoyer pour l'adoption d'une loi spécifique anticorruption, dont la nécessité en tant qu'outil permissif de la lutte contre la corruption s'est révélée dans différentes études du REN-LAC en général, et particulièrement dans l'étude sur la législation anticorruption au Burkina Faso.

Excellence Monsieur le Président,

La 6^{ème} édition des JNRC intervient au moment où la communauté internationale, commémore sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), la journée internationale de la lutte contre la corruption. Cette journée internationale a pour but de faire prendre conscience aux peuples du monde et à leurs dirigeants des méfaits catastrophiques de la corruption sur le développement social, politique et économique et de la nécessité de la prévenir et de la combattre fermement. Elle intervient également dans un contexte international fortement marqué par des manifestations multiformes contre la corruption et ses conséquences de la vie chère, de la baisse du pouvoir d'achat de l'immense majorité des populations. Le mouvement des *Indignés espagnols*, ainsi que le mouvement américain "Occupons Wall-Street", sont autant de révoltes populaires qui témoignent d'une forte sensibilité des citoyens à la corruption, ceux là-mêmes qui revendiquent avec insistance l'élimination des privilèges de la classe politique et l'imprescriptibilité des délits de corruption. Ces mouvements gagnent en ampleur partout dans le monde. En Inde, Anna Hazare a entamé cet été une grève de la faim afin que le gouvernement promulgue des lois anti-corruption efficaces. Son action a suscité un mouvement de masse qui a connu un grand succès en août dernier. En septembre, des marches contre la corruption ont eu lieu au Brésil, contraignant quatre ministres soupçonnés de corruption à démissionner. La corruption a également été un facteur important de la mobilisation populaire contre les présidents Ben Ali en Tunisie et Hosni Moubarak en Egypte, jusqu'à leur départ du pouvoir.

En France, on a assisté à l'inflation de scandales de corruption, dont les déflagrations atteignent les plus hautes sphères politiques (karachi, clearstream, emplois fictifs de la mairie de Paris...). Plus récemment dans ce pays, des révélations scandaleuses sur des financements occultes d'hommes d'Etat français par des présidents africains, ont été faites par Robert Bourgi, l'un des acteurs clé de la FrancAfrique, révélations faites avec autant de précisions déconcertantes²¹ que le fut son revirement.

²¹ Celui-ci révélait en effet, dans les colonnes du JDD ceci : « ...par mon intermédiaire, ... cinq chefs d'Etat africains - Abdoulaye Wade (Sénégal), Blaise Compaoré (Burkina Faso), Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire), Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville) et, bien sûr, Omar Bongo (Gabon) - ont versé environ 10 millions de dollars pour cette campagne de 2002 ». Puis, par la suite, il renchérit : « Un exemple qui ne s'invente pas, celui des djembés (des tambours africains). Un soir, j'étais à Ouagadougou avec le président Blaise Compaoré. Je devais ramener pour Chirac et Villepin 3 millions de dollars. Compaoré a eu l'idée, "connaissant Villepin comme un homme de l'art", a-t-il dit, de cacher l'argent dans quatre djembés. Une fois à Paris, je les ai chargés dans ma voiture jusqu'à l'Élysée. C'est la seule fois où j'ai pu me garer dans la cour d'honneur! C'était un dimanche soir et je suis venu avec un émissaire burkinabè, Salif Diallo, alors ministre de l'Agriculture. Je revois Villepin, sa secrétaire, Nadine Izard, qui était dans toutes les confidences, prendre chacun un djembé, devant les gendarmes de faction... Les tams-tams étaient bourrés de dollars. Une fois dans son bureau, Villepin a dit : "Blaisedéconne, c'est encore des petites coupures!" » (cf. Bourgi : "J'ai vu Chirac et Villepin compter les billets" dans le Journal du Dimanche du 11 septembre 2011, [Http://www.lejdd.fr/Webnews](http://www.lejdd.fr/Webnews))

La déclaration ci-après de la Banque Mondiale illustre avec éloquence le caractère dangereux de la corruption : *« les pays où l'efficacité de l'administration, l'état de droit et la lutte contre la corruption sont déficients, courent un risque de 30 à 45% plus élevé de devenir le théâtre d'une guerre civile et un risque sensiblement accru de connaître des violences criminelles extrêmes que d'autres pays en développement »*²² !

Enfin, la 6^{ème} édition des JNRC intervient au lendemain de la publication par Transparence Internationale France (TI France), d'un rapport sur les moyens de la justice financière française intitulé « Etat de droit menacé : l'indispensable réforme de la justice financière ». Dans ce rapport, TI France rappelle les nombreuses affaires de corruption mettant en cause des intérêts politiques, économiques ou diplomatiques importants (Frégates de Taïwan, Angolagate, Karachi, emplois fictifs de la ville de Paris...), examine les moyens de la justice et s'interroge avec pertinence sur l'existence d'une réelle volonté politique française de doter l'institution judiciaire de moyens adéquats à ses missions. Aussi, TI France a-t-elle appelé à une mobilisation en faveur d'une justice financière suffisamment forte et indépendante pour garantir l'égalité de tous devant la loi et contribuer ainsi à restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions. Elle a également proposé des réformes pertinentes, telle que celle du statut du parquet permettant à ce dernier de résister aux interférences du pouvoir politique.

Excellence Monsieur le Président,

La 6^{ème} édition des JNRC intervient dans un contexte national singulier. Elle se tient en effet, au lendemain des troubles sociopolitiques d'une gravité sans précédent qui ont ébranlé les institutions républicaines et érodé la paix sociale au Burkina Faso.

La trame de fond de cette crise est sans conteste, l'impunité, la vie chère, le chômage, la corruption. Du reste, les différents rapports sur l'état de la corruption au Burkina Faso, publiés par le REN-LAC révèlent avec constance, un ancrage progressif de la gangrène de la corruption dans notre société. En effet, 99% des populations urbaines enquêtées dans les 13 chefs-lieux de région, exprimant leur perception sur l'évolution de la corruption dans notre pays, estiment que celle-ci est en nette progression.

²² Rapport sur le développement dans le monde : conflits, sécurité et développement, les faits et chiffres, 2011, www.worldbank.org

La corruption grandissante, et de façon plus générale le sentiment d'impunité des crimes économiques et de sang qui anime les citoyens, ne sont pas étrangers aux bruyantes manifestations qu'a connu le Burkina Faso, au premier semestre de 2011. C'est du reste, ce que reconnaît le Premier ministre dans son discours sur la situation de la Nation en ces termes : « Les Burkinabé accordent une grande importance à la bonne gouvernance, dans la gestion des affaires publiques et sont de plus en plus hostiles à la corruption, à l'abus des biens publics et à l'enrichissement illicite ; ils attendent, par conséquent, de leurs gouvernants un comportement vertueux, dicté par l'impératif de la satisfaction de l'intérêt général ».

Dans ce même discours, le Premier ministre a même exprimé la volonté politique d'enrayer la corruption : « dorénavant, et cela doit être entendu par tous, l'Etat assumera fermement ses responsabilités (...). Il mettra tout en œuvre pour assurer (...) la protection des intérêts de la nation ». Toutefois, on ne peut que s'interroger sur la réalité de cette volonté politique quand le Premier ministre conclut ce passage en déclarant : « on ne peut pas inventer des dossiers pour poursuivre des gens ». Les rapports annuels des nombreuses structures de veille et de contrôle regorgent de dossiers qu'il suffit de compléter éventuellement par une enquête spécifique afin de « poursuivre les gens ».

Excellence Monsieur le Président,

Les différentes enquêtes annuelles du REN-LAC rapportent qu'une part importante des facteurs d'impunité de la corruption est attribuable à la justice. Aussi, le Réseau a-t-il fait mener une étude spécifique sur ce secteur dans l'objectif d'examiner de façon critique les textes relatifs à la lutte contre la corruption applicables au Burkina Faso. Les résultats de cette étude ont montré que la législation nationale anti-corruption comporte des éléments de forces, mais aussi des insuffisances importantes ; ces dernières handicapent sérieusement le combat contre le fléau.

Au titre des forces, l'étude a relevé l'existence d'organes de prévention et d'organes de répression, l'incrimination et la répression de la corruption et des infractions voisines.

Les faiblesses quant à elles, ont trait entre autres :

- à la disparité des textes : la législation nationale en matière de lutte anti-corruption se caractérise par l'existence de nombreux textes dans plusieurs secteurs d'activités, mais qui incriminent souvent les mêmes faits. Cette profusion de textes rend leur connaissance et leur maîtrise par le

juge aléatoires, d'autant plus qu'il doit souvent les chercher lui-même ;

- à la diversité des infractions : les différentes dimensions des malversations font l'objet d'incrimination et de peines diverses. Cette différenciation peut créer, dans l'esprit des citoyens, des degrés plus ou moins élevés dans les conséquences néfastes que la corruption, telle que conçue par la législation internationale, peut engendrer ;
- aux peines peu élevées : le quantum des peines susceptibles d'être infligées, pour les faits de corruption et les infractions voisines, sont des peines délictuelles (5 ans maximum) ou d'amendes très faibles. De telles peines sont très peu dissuasives pour des faits qui peuvent apporter d'immenses avantages à leurs auteurs, au détriment de la collectivité;
- à l'absence de protection des témoins et dénonciateurs : il n'existe pas, dans la législation nationale anti-corruption actuelle, un système de protection des témoins ou des personnes qui portent les infractions à la connaissance de l'autorité compétente. Cette absence de protection peut constituer une entrave aux dénonciations spontanées par les citoyens, des faits de corruption ou de malversations ;
- à l'absence d'allègement de peine ou d'immunité pour les auteurs qui collaborent : dans le système pénal burkinabé actuel, il n'est pas prévu un allègement de peine, encore moins une immunité, pour les auteurs repentis de corruption. Par conséquent, il n'incite pas à la collaboration ;
- au système d'administration de la preuve : la procédure en matière pénale au Burkina Faso est de type accusatoire. De ce fait, il appartient à celui qui accuse ou porte plainte contre quelqu'un, d'apporter la preuve de sa culpabilité. Les infractions en matière de corruption, malgré leur spécificité, sont soumises au même régime de preuve. Cela rend difficiles les poursuites devant les juridictions, même en face de certains faits avérés ;
- à la restriction du droit de saisine : la législation nationale ne reconnaît pas un droit de saisine aux associations ou aux regroupements de citoyens en dehors de la défense de leurs intérêts propres. Il s'en suit, par exemple, qu'une structure dont le but est de lutter contre la corruption ou un groupe de contribuables, ne dispose pas expressément d'un droit d'action devant les juridictions nationales, sous réserve de ce que celles-ci pourraient décider,

lorsqu'elles seront saisies ;

- à l'inefficacité des mesures de confiscation des produits de la corruption : même en cas de sanction pénale, les biens mal acquis par les agents indéliques du fait de la corruption sont rarement confisqués, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de mesures appropriées en la matière. Cette situation n'est pas de nature à dissuader les éventuels candidats à la corruption ;
- à la non prise en compte des agents du secteur privé et des fonctionnaires internationaux ;
- à la non prise en compte de certains comportements ou certaines attitudes ou décisions ;
- à la question de la déclaration des biens (nombre restreint de personnes astreintes, modalités non efficaces) ;
- à la non réglementation des dons et cadeaux.

Les insuffisances ainsi relevées sont en déphasage avec les termes de la convention des Nations Unies, de celle de l'Union Africaine et du protocole de la CEDEAO contre la corruption, qui ont édicté des règles claires en matière de prévention, d'incrimination, de poursuites, de sanctions et de gestion judiciaire des produits en matière de corruption. La richesse de ces résultats obtenus et surtout la pertinence des conclusions issues de l'analyse, ont amené le Réseau à proposer l'élaboration d'une loi spécifique sur la corruption, qu'il vous soumettra.

Excellence Monsieur le Président,

La corruption est un fléau dont le coût politique, social, économique et sanitaire est considérable. Elle mine l'esprit civique et entraîne une perte de confiance des populations dans les institutions et les dirigeants. Elle alimente l'instabilité politique et sociale.

Il importe par conséquent, de s'y attaquer vigoureusement.

Les lacunes de la législation nationale freinent considérablement l'effort de lutte du Gouvernement et de tous les autres acteurs contre la corruption. Elles doivent également être comblées pour être en phase avec les engagements pris par le Burkina Faso au plan international.

L'ensemble des citoyens honnêtes du Burkina Faso et en particulier, les Organisations membres du REN-LAC, nourrissent l'espoir que vous userez de toutes les prérogatives qui sont les vôtres pour l'aboutissement heureux de l'indispensable outil de la lutte contre la corruption, et dont l'effectivité sera surtout l'expression concrète de la volonté politique de lutte contre la corruption.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président du Faso, les assurances de notre très haute considération.

Ouagadougou le Secrétaire Exécutif du REN-LAC

Pr. Blaise SONDO

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES.....	VII
INTRODUCTION.....	1
I- METHODOLOGIE ET CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLION.....	5
1.1 Cadre et population d'étude.....	7
1.2 Méthode de l'étude.....	7
1.2.1 Variables d'étude.....	7
1.2.2 Echantillonnage.....	7
1.2.3 Techniques et outils de collecte des données.....	8
1.2.4 Plan de collecte, de traitement et d'analyse des données.....	9
1.2.5 Critères de classement des services et des catégories d'agents des administrations publiques.....	10
1.2.6 Questions éthiques et protection des sources d'information du sondage.....	11
1.3 Caractéristiques de l'échantillon.....	11
II- RESULTATS.....	13
2.1 Perception de la corruption par les enquêtés.....	15
2.1.1 Perception de l'ampleur de la corruption.....	15
2.1.2 Evolution des pratiques corruptrices au Burkina.....	16
2.1.3 Plus grande vulnérabilité des services à la corruption : Douanes, police municipale, justice, enseignement secondaire/supérieur et services des soins de santé en tête de peloton.....	23
2.1.4 Perception des causes de la corruption.....	26
2.1.5 Mesures pour réduire la fréquence de la corruption.....	28
2.1.6 Peu d'enquêtés informés sur la corruption dans les villes.....	28
2.2 Etat de la lutte anticorruption.....	30
2.2.1 Les actions de lutte contre la corruption en 2011.....	31
2.2.2 L'impact des initiatives publiques et privées sur la lutte anti-corruption en 2011.....	48
2.2.3 Recommandations.....	55
ANNEXES.....	59
Annexe I : Grille d'entretien sondage 2011.....	60
Annexe II: Extrait du projet de proposition de loi anticorruption.....	71
Annexe III : Mémoire adressé au Gouvernement.....	73



01 PB 2056 Ouagadougou 01, Rue 17.572 Porte 23 Pissy
Tél (226) 50 43 32 83 - Fax: (226) 50 43 32 82
Mail: renlac@renlac.org, web: www.renlac.org

Imprimé en Juillet 2012



01 BP 3202 Ouagadougou 01
Tél: 50 37 27 79
E-mail: nassa@fasonet.bf

Collection RN-LAC - ISSN : 0796-5915